



**SYNDICAT MIXTE POUR LA COLLECTE ET LE
TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES DE LA REGION
DE NOGENT-LE-ROTROU**

**RAPPORT ANNUEL
SUR LE PRIX ET LA QUALITE
DU SERVICE D'ELIMINATION
DES DECHETS
ANNEE 2012**

SICTOM de Nogent le Rotrou
44 rue Vilette Gâté – BP 60189
28400 NOGENT LE ROTROU
Tel : 02.37.29.68.56 – Fax : 02.37.29.68.69

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
1^{ERE} PARTIE : ORGANISATION SYNDICALE	4
A – LE TERRITOIRE	4
B - ORGANIGRAMMES	5
1. <i>Composition du Bureau Syndical</i>	5
2. <i>Le Personnel du Syndicat</i>	5
C - COMPETENCE ET MODE DE FINANCEMENT	6
1. <i>Les compétences</i>	6
2. <i>Le mode de financement</i>	6
2.1 - La Taxe d'enlèvement des ordures ménagères.....	6
2.2 - TVA à taux réduit.....	7
2^{EME} PARTIE : INDICATEURS TECHNIQUES	8
A. LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS	8
1. <i>Les déchets des ménages</i>	8
1.1. La collecte des Ordures Ménagères résiduelles.....	8
1.2. Les Collectes Sélectives.....	9
1.3. La Collecte des Végétaux en Porte à Porte.....	10
1.4. Les Déchetteries.....	10
2. <i>Les déchets non ménagers</i>	11
2.1. Collectes avec les Ordures Ménagères.....	11
2.2. Collectes en Déchetteries.....	11
2.3. La Collecte spécifique des Cartons des Commerçants.....	12
3. <i>Les tonnages enlevés et leur évolution</i>	12
3.1. Les Collectes en Porte à Porte et en Apport Volontaire (OM et sélectif).....	12
3.2. Les tonnages de Déchets verts collectés en Porte à Porte.....	13
3.3. Les Tonnages collectés en déchetteries.....	14
B. LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS	16
1. <i>Mode de traitement des déchets ménagers et assimilés</i>	16
2. <i>Les unités de traitement et de valorisation</i>	17
2.1. L'Usine d'Incinération.....	17
2.2. Le Centre de Tri.....	19
2.3. La Plate-forme de Compostage.....	22
2.4. Le Centre d'Enfouissement Technique.....	22
C. COMMUNICATION ET PREVENTION	23
1. <i>Communication : Sensibilisation au tri</i>	23
1.1 - Les Outils de communication.....	23
1.2 - Les Animations.....	24
1.3- Incitation au tri en Habitat Collectif - Sensibilisation en porte à porte.....	25
1.4 - Contrôle de « Suivi Qualité » du Tri.....	25
2. <i>Prévention et réduction des déchets</i>	25
2.1 - Le PLP : « Programme Local de Prévention ».....	25
2.2 - LES ACTIONS.....	26
D. MESURES POUR LA SANTE ET L'ENVIRONNEMENT	29
3^{EME} PARTIE : INDICATEURS FINANCIERS	31
A. LES MODALITES D'EXPLOITATION	31
B. LES DEPENSES ET LEURS FINANCEMENTS	32
1. <i>Le service de collecte des déchets ménagers</i>	32
1.1 - La Structure des Dépenses et leur Evolution.....	32
1.2 - La Structure des Recettes et leur Evolution.....	33
2. <i>Le service des déchetteries</i>	34
2.1 - La Structure des Dépenses et leur Evolution.....	34
2.2 - La Structure des Recettes et leur Evolution.....	35
3. <i>Le service Prévention</i>	35
3.1 - La Structure des Dépenses et leur Evolution.....	35
3.2 - La Structure des Recettes et leur Evolution.....	36
4^{EME} PARTIE : SYNTHESE	37
A. LE SERVICE	37
B. LES TONNAGES COLLECTES	37
C. LES COUTS	38
ANNEXES	40
GLOSSAIRE	43

En vertu de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et du décret n°2000-404 du 11 mai 2000, le rapport sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets ménagers a pour objectif de présenter chaque année un bilan exhaustif de la politique et des moyens d'élimination des ordures ménagères mis en œuvre par les collectivités locales.

INTRODUCTION

Créé en 1974, le Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM) du secteur de Nogent-le-Rotrou gère la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés.

Le Syndicat compte aujourd'hui **50 communes**, pour **35 850 habitants** (donnée INSEE 2009), réparties sur deux départements : l'Eure et Loir et l'Orne.

Le Syndicat Intercommunal devient **Syndicat Mixte** à la suite de la création de 5 Communautés de Communes qui se sont substituées aux communes adhérentes :

CDC du Perche Thironnais, CDC du Perche Gouët, CDC du Val d'Huisne, CDC du Perche Sud, CDC du Perche.

En 2012, deux communes (Chapelle Guillaume et Condeau) n'étaient toujours pas regroupées. Néanmoins, depuis le 1^{er} janvier 2013, Condeau a intégré la CDC du Perche Rémalardais.

La première réalisation du Syndicat fut la construction d'une **usine d'incinération** à Nogent-le-Rotrou, dont l'activité débutera au 1^{er} avril 1977.

La **collecte du verre** a été instituée en 1982, avec la mise à disposition de conteneurs d'apport volontaire sur l'ensemble du territoire.

En 1993, afin d'améliorer la qualité du service, la collecte des ordures ménagères est **conteneurisée**.

Cette même année, la « déchetterie » (plateforme de stockage) de Nogent-le-Rotrou est mise en place sur le site de l'usine d'incinération.

Le réseau de déchetteries se développa par la suite, avec la construction de deux nouvelles entités à **Thiron-Gardais et à Charbonnières** en 1997.

Le système de traitement des fumées de l'usine de Nogent-le-Rotrou n'étant plus aux normes, l'activité d'incinération des ordures ménagères cessa le 31 décembre 1998.

Du fait de ce changement important dans le fonctionnement du traitement, la compétence « **traitement des ordures ménagères** » fut transmise par le **SICTOM au SOMEL** (Syndicat d'Ordures Ménagères d'Eure et Loir). Depuis le **1^{er} janvier 1999**, l'incinération s'effectue à l'usine ORISANE, située à Mainvilliers. Le transfert et le traitement de ces déchets ne sont dorénavant plus de la compétence du SICTOM de la région de Nogent-le-Rotrou mais de celle du SOMEL.

Dans le but d'atteindre les objectifs de valorisation du Plan Départemental d'Élimination des Déchets, la **collecte sélective** des emballages ménagers et des journaux-magazines a été mise en place au début de l'année **2000**.

Dès octobre **2000**, le SICTOM a mis en place la collecte des **déchets toxiques** dans les déchetteries et a autorisé **l'accès des déchetteries aux professionnels**.

En 2003, une nouvelle **déchetterie située au Theil-sur-Huisne** dessert principalement les habitants des communes de l'Orne adhérentes au SICTOM.

Dès octobre 2005, le SICTOM ouvre une nouvelle **déchetterie sur la commune de Nogent-le-Rotrou**. Ce nouveau site a permis la fermeture de la plate-forme de stockage qui avait été mise en place en 1993. Il propose une infrastructure beaucoup plus fonctionnelle aux habitants du Syndicat.

Dès 2009, le SICTOM entre dans une phase d'optimisation, en amplifiant sa **communication** sur le tri sélectif.

Le syndicat se lance également dans la prévention par la réduction des déchets à la source en menant une opération de **compostage individuel** et un **programme local de prévention**.

1^{ère} PARTIE : ORGANISATION SYNDICALE

A – LE TERRITOIRE

Le Syndicat compte **50 communes**, pour **35 850 habitants** (donnée INSEE 2009), réparties sur deux départements : l'Eure et Loir et l'Orne.

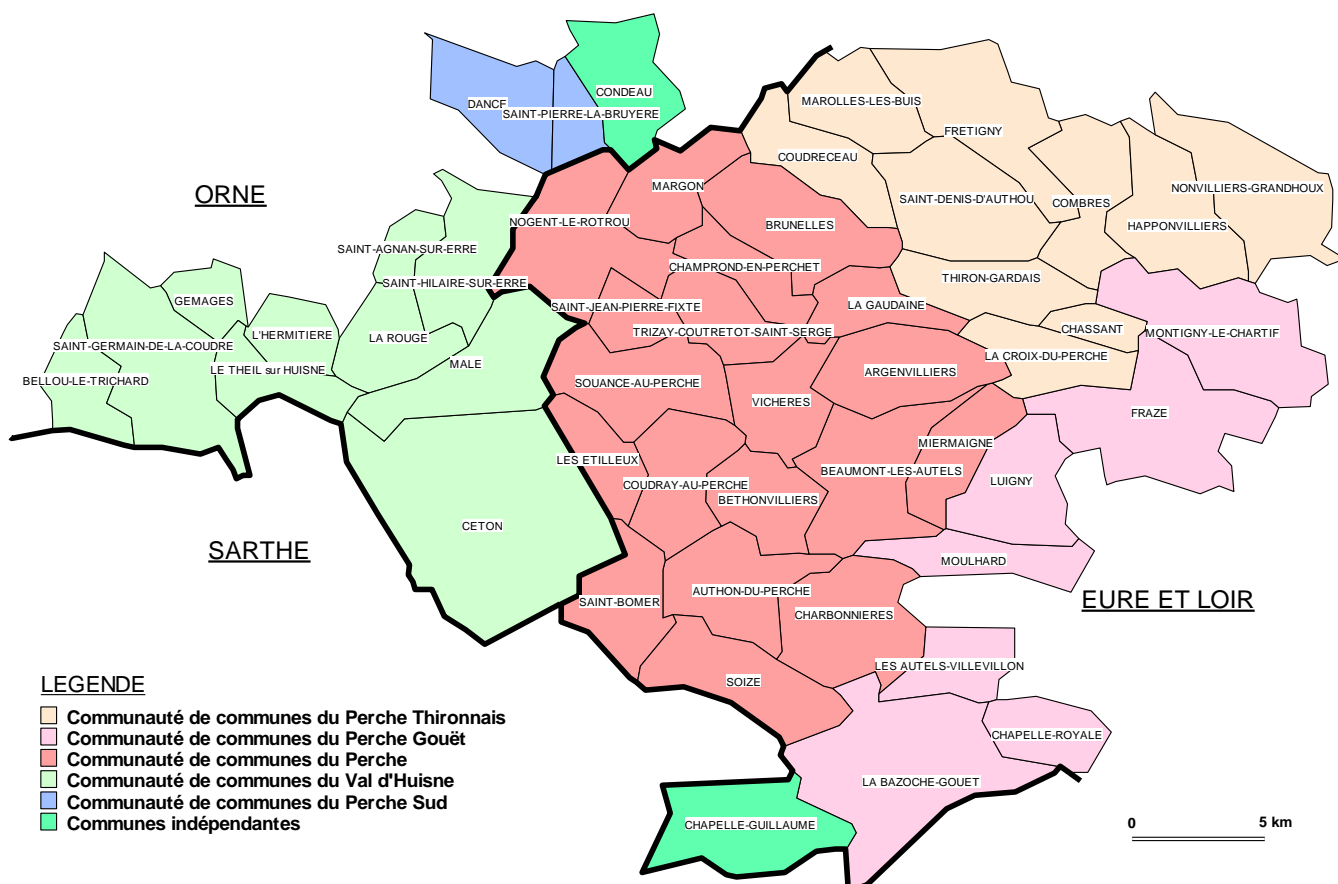
5 Communautés de Communes ont été créées :

- CDC du Perche Thironnais,
- CDC du Perche Gouët,
- CDC du Val d'Huisne,
- CDC du Perche Sud,
- CDC du Perche.

Elles se sont substituées à leurs communes membres au sein du SICTOM qui continue d'exercer ses compétences.

Néanmoins, en 2012 deux communes (Chapelle Guillaume et Condeau) ne se sont toujours pas regroupées.

SICTOM de NOGENT-LE-ROTROU

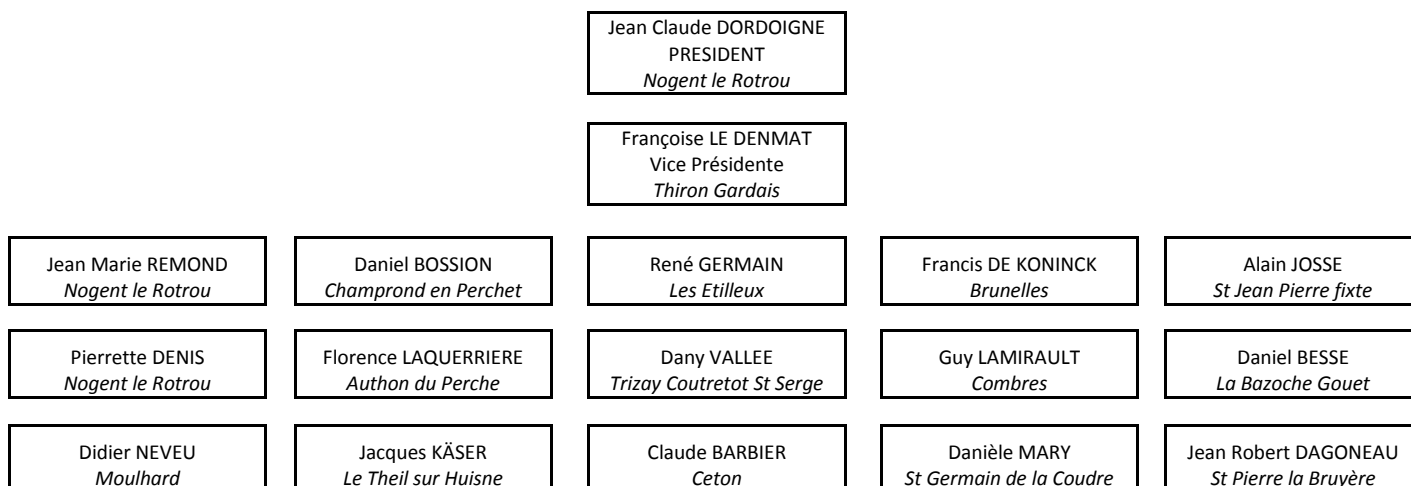


A compter du 1^{er} janvier 2013, CONDEAU intègrera la Communauté de Communes du Perche Rémalardais.

B - ORGANIGRAMMES

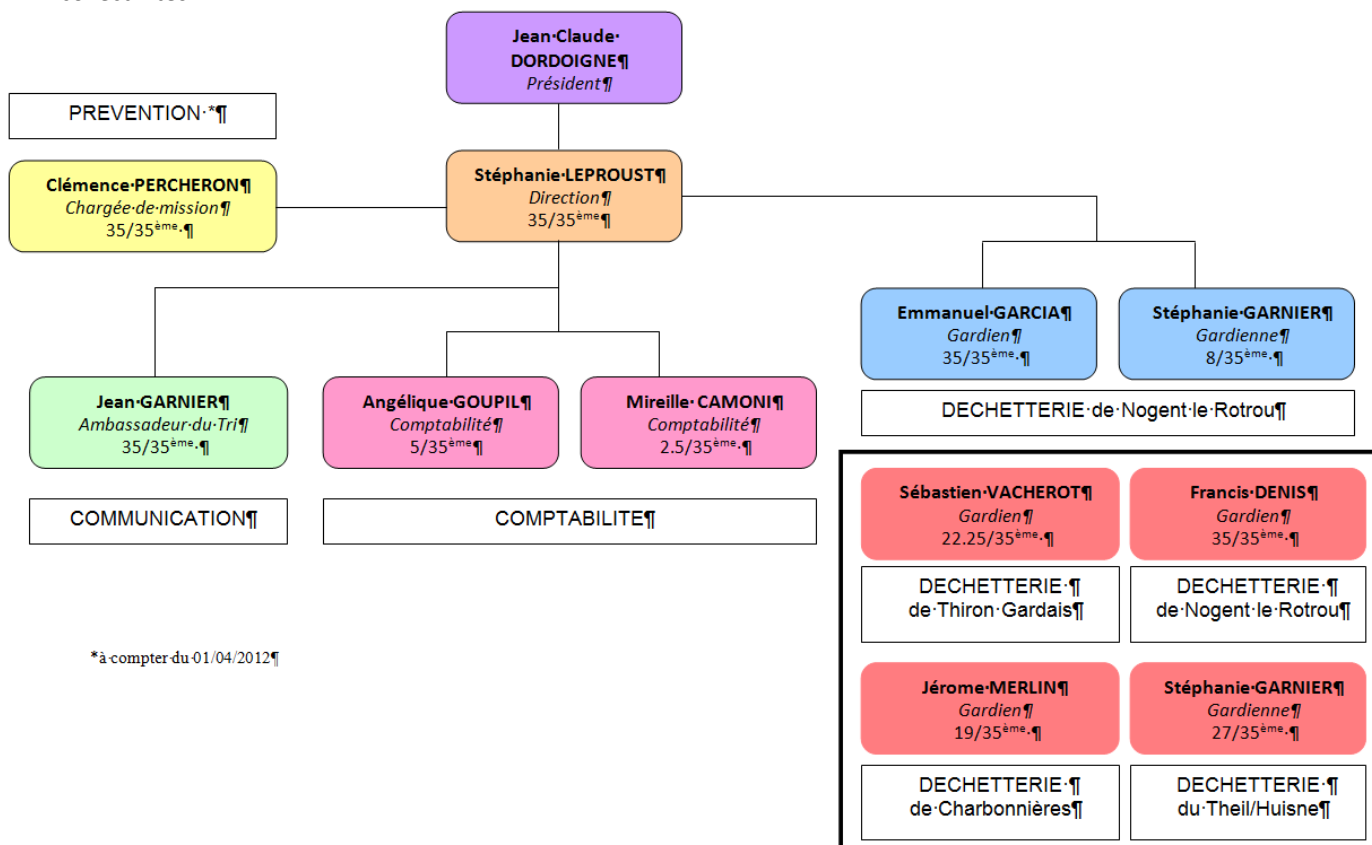
Le SICTOM se compose d'un Bureau Syndical de 17 membres et d'un comité syndical de 67 délégués titulaires et 67 délégués suppléants.

1. Composition du Bureau Syndical



2. Le Personnel du Syndicat

Sous la responsabilité du Président, le SICTOM compte 7 agents et 4 agents mis à disposition par d'autres collectivités.



*à compter du 01/04/2012

Personnel mis à disposition du SICTOM

C - COMPÉTENCE ET MODE DE FINANCEMENT

1. Les compétences

Le SICTOM de Nogent le Rotrou exerce deux compétences :

- ⇒ **La collecte** (collectes en porte à porte, en apport volontaire et en déchetteries)
- ⇒ **Le traitement** (traitement des déchets de déchetterie et tri des recyclables)

La compétence **transport des ordures ménagères** et **des recyclables** a été transférée au SOMEL ainsi que la compétence **incinération des ordures ménagères**.

Le SICTOM gère en régie l'exploitation de ses 4 déchetteries. Les autres missions font l'objet de marchés de services.

2. Le mode de financement

2.1 - La Taxe d'enlèvement des ordures ménagères

⇒ **Principe**

Le financement fiscal du service d'élimination des déchets est assuré par la **Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)**. Cette taxe est un impôt direct dû par les personnes assujetties à la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Des zones de perception, correspondant à des services de niveaux différents en fonction de la fréquence hebdomadaire de collecte, sont définies.

Bien que cette taxe ne reflète pas le coût réel du service rendu à l'habitant, elle permet une facilité de gestion puisque celle-ci est recouvrée directement par les services fiscaux qui en calculent l'assiette pour ensuite la redistribuer mensuellement aux collectivités.

⇒ **Rappel**

Jusqu'en 2002, le SICTOM de la région de Nogent-le-Rotrou ne percevait pas directement le produit de la taxe ou de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères des habitants.

Le financement du service était réparti entre les différentes communes selon le nombre d'habitants et le nombre de collectes d'ordures ménagères sur le territoire de chaque commune.

Ce sont donc les communes qui percevaient en direct le produit du service d'enlèvement des ordures ménagères, pour ensuite le reverser au SICTOM de la région de Nogent-le-Rotrou.

Chaque commune était libre de financer le service par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, la redevance d'enlèvement des ordures ménagères ou encore le budget général.

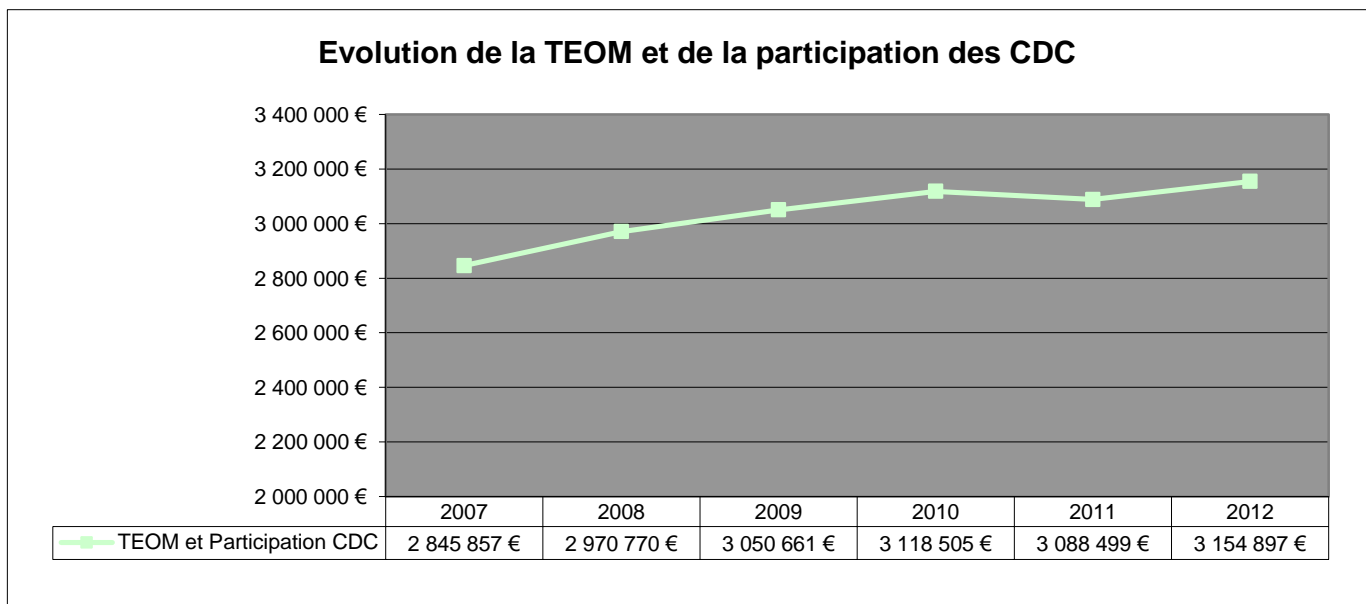
Depuis le 1^{er} janvier 2003 et en application de la délibération de l'Assemblée Générale en date du 30 septembre 2002, aucune commune du SICTOM ne peut plus percevoir elle-même la taxe ou la redevance pour l'enlèvement des ordures ménagères.

Le montant de cette contribution est inscrit sur le rôle des contributions foncières et reversé au SICTOM par le Trésor Public par douzièmes pour les communes non regroupées.

Néanmoins, depuis la mise en place des Communautés de Communes (les Communautés de Communes du Perche Thironnais, du Perche Gouët, du Val d'Huisne, du Perche Sud et du Perche), celles-ci perçoivent la TEOM en lieu et place du Syndicat pour les communes qui les concernent.

Elles reversent ensuite au SICTOM par douzième le produit de la TEOM qu'elles ont perçu.

⇒ [Evolution](#)



	2011	2012	Evolution	Cout moyen en Eure et Loir en 2011
Montant TEOM et participations des CDC	3 088 499 €	3 154 897 €	+2,1%	
<i>Euros/habitants</i>	86,15 €	88,00 €	+2,1%	102,00€

Le coût en euro par habitant n'est donné qu'à titre indicatif car la TEOM est calculée sur les bases de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Celui-ci est **inférieur au coût moyen par habitant constaté sur le département d'Eure et Loir.**

2.2 - TVA à taux réduit

Grace à la mise en place des collectes sélectives sur l'ensemble de notre territoire et la signature du contrat avec l'éco organisme Eco Emballages, le SICTOM de Nogent le Rotrou bénéficie d'un **taux de TVA réduit** (5.5% jusqu'au 31 décembre 2011 et 7% depuis le 1^{er} janvier 2012) au lieu de 19,6% sur les prestations afférentes aux déchets (collectes, incinération, traitements ...).

Ce qui représente une économie relativement importante sur l'ensemble du budget de fonctionnement.

2^{ème} PARTIE : INDICATEURS TECHNIQUES

A. LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS

Différents types de collectes sont gérés par le SICTOM de la région de Nogent-le-Rotrou :

- la collecte des ordures ménagères,
- la collecte sélective des verres, journaux-magazines et emballages ménagers,
- la collecte des encombrants et des déchets assimilés, des déchets verts et des déchets toxiques ..., qui s'effectue principalement par l'intermédiaire des déchetteries.

1. Les déchets des ménages

1.1. La collecte des Ordures Ménagères résiduelles

⇒ [Les modalités de collecte](#)

La collecte des ordures ménagères résiduelles est réalisée en porte à porte ou en points de regroupement selon la localisation sur le territoire.

⇒ [Les contenants](#)

La collecte s'effectue dans des **bacs roulants** de couleur noire fournis par le Syndicat.

Le SICTOM dispose au 31/12/2012 de **14 820 bacs** à ordures ménagères sur son territoire pour un volume de 3 209 050 litres (soit 160 bacs de plus qu'au 1^{er} janvier 2012). Ces bacs **sont loués** par la société **CITEC**.



⇒ [La fréquence de collecte](#)

Elle varie de **une à deux collectes par semaine** selon les communes. Le tableau suivant détaille la fréquence de collecte par commune.

Communes	Jours de collecte O.M.
Argenvilliers	Vendredi
Authon du Perche	mardi
Beaumont les Autels	Vendredi
Bellou le Trichard	jeudi
Bethonvilliers	mardi
Brunelles	jeudi
Ceton	mardi - vendredi
Champrond en Perchet	jeudi
Chapelle Guillaume	mardi

Communes	Jours de collecte O.M.
Le Theil / Huisne	mercredi - samedi
Les Autels Villevillon	samedi
Les Etillieux	samedi
l'Hermitière	mercredi
Luigny	samedi
Mâle	mercredi
Margon	mardi
Marolles les Buis	lundi
Miermaigne	Vendredi

Chapelle Royale	samedi
Charbonnières	samedi
Chassant	Jeudi
Combres	Mardi
Condeau	jeudi
Coudray au Perche	samedi
Coudreceau	lundi
Dancé	jeudi
Frazé	jeudi
Frétigny	Lundi
Gemages	jeudi
Happonvilliers	Mardi
La Bazoche Gouet	mardi
La Croix du Perche	jeudi
La Gaudaine	jeudi
La Rouge	jeudi

Montigny le Chartif	jeudi
Moulhard	samedi
Nogent le Rotrou	lundi - vendredi
Nonvilliers Grand'Houx	jeudi
Soizé	samedi
Souancé au Perche	jeudi
St Agnan/Erre	jeudi
St Bomer	samedi
St Denis d'Authou	Lundi
St Germain de la Coudre	jeudi
St Hilaire / Erre	jeudi
St Jean Pierre Fixte	mardi
St Pierre la Bruyère	jeudi
Thiron-Gardais	mardi
Trizay Coutretôt St Serge	jeudi
Vichères	jeudi

1.2. Les Collectes Sélectives

La collecte sélective a débuté sur l'ensemble du territoire en janvier 2000 par l'apport volontaire et en mars 2000 pour le porte à porte.





⇒ Les flux

Le choix du SICTOM de la région de Nogent-le-Rotrou a été de distinguer quatre flux :



- **verre** : verre en mélange depuis 2009 (auparavant le tri s'effectuait par couleur)
- **journaux-magazines** : journaux, magazines, publicités, catalogues,
- **emballages ménagers** : bouteilles et flacons en plastiques, cartonnettes, briques alimentaires, boîtes métalliques,
- **déchets ménagers résiduels**.

⇒ Les modalités de collecte

Les modalités de collecte sont les suivantes :

	VERRE		EMBALLAGES		JOURNAUX
Modes de collecte	Porte à porte	Apport volontaire	Porte à porte	Apport volontaire	Apport volontaire
Contenants	non fournis par le SICTOM				
Nombre et volumes		197 conteneurs de 1,5 ou 2,5 m ³	Modulos bacs de 60 litres (habitat individuel) + bacs de regroupement de 180 à 660 litres (habitat collectif)	79 conteneurs de 4 ou 6 m ³	94 conteneurs de 4 m ³
Secteurs	Nogent-le-Rotrou et Margon (hors écarts)	Les 50 communes du SICTOM	Nogent-le-Rotrou et Margon (hors écarts)	Les 50 communes du SICTOM	Les 50 communes du SICTOM
Fréquences	1 fois par mois	1 fois par quinzaine	1 fois par semaine	1 fois par semaine	1 fois par mois

Ces choix ont été effectués pour plusieurs raisons :

	PORTE A PORTE	APPORT VOLONTAIRE
	<ul style="list-style-type: none"> - captage plus important, - pas de surcoût de collecte car substitution d'une collecte d'emballages ménagers à une collecte d'ordures ménagères. 	<ul style="list-style-type: none"> - adapté à l'habitat peu dense, - évite le surcoût d'une collecte supplémentaire. Pour les communes collectées une fois par semaine, une collecte en porte à porte nécessiterait une collecte supplémentaire, ce qui engendrerait un surcoût important, - qualité du tri meilleure.
	<ul style="list-style-type: none"> - un taux de refus plus important (notamment en logements collectifs). 	<ul style="list-style-type: none"> - captage moins important.

1.3. La Collecte des Végétaux en Porte à Porte



Depuis mars 2000, une collecte spécifique des végétaux en porte à porte sur les zones agglomérées des communes de **Nogent-le-Rotrou** et **Margon** a été mise en place. Cette collecte a lieu une fois par semaine, le lundi matin d'avril à octobre. Les habitants déposent leurs végétaux dans des **sacs en papier biodégradable** de 100L devant leur domicile. **En 2012, 3 340 sacs ont été vendus** dans 4 points de vente répartis sur les 2 communes.

1.4. Les Déchetteries






















Les déchetteries ont pour rôle de collecter les déchets encombrants ou assimilés ainsi que les déchets spéciaux, qui ne sont pas ramassés avec les ordures ménagères résiduelles.

Le Syndicat est desservi par quatre déchetteries situées à **Thiron-Gardais**, **Charbonnières**, **le Theil-sur-Huisne** et **Nogent-le-Rotrou**.

Les deux premières ont été ouvertes au public en 1997. La déchetterie du Theil-sur-Huisne, mise en service le 1^{er} septembre 2003, permet de desservir l'ensemble des communes de l'Orne adhérentes au Syndicat.

La plateforme d'entreposage de Nogent-le-Rotrou mise en place en 1993 a été fermée suite à l'ouverture d'une nouvelle déchetterie en octobre 2005.

⇒ Les Déchets acceptés

 BATTERIES	 CARTONS	 DÉCHETS VERTS	 DÉCHETS DANGEREUX DES MÉNAGES	 GRAVATS / INERTES	 HUILES DE VIDANGE	 MÉTAUX
 PILES ET ACCUMULATEURS	 TOUT-VENANT	 PAPIERS	 VERRES	 GROS ÉLECTROMÉNAGER	 PETITS APPAREILS MÉNAGERS	 ÉCRANS
 EMBALLAGES MÉNAGERS	 HUILES VÉGÉTALES	 BOIS	 CARTOUCHES D'ENCRE	 DASRI	 CAPSULES CAFÉ NESPRESSO	 LAMPES

*DASRI : déchets d'activités de soins à risques infectieux

⇒ [Les Déchets refusés](#)



Un certain nombre de déchets sont refusés en déchetterie notamment : **l'amiante, les produits radioactifs, les extincteurs, les bouteilles de gaz, les explosifs, les déchets anatomiques et hospitaliers, les médicaments, les boues de perchloréthylène, les pneumatiques, etc...**

⇒ [Les Horaires d'ouverture](#)

Déchetteries		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
Nogent-le-Rotrou	HIVER du 01/10 au 31/03	8h-12h 13h30-17h	8h-12h 13h30-17h	8h-12h 13h30-17h	8h-12h 13h30-17h	8h-12h 13h30-17h	8h-12h 13h30/17h
	ETE du 01/04 au 30/09	8h-12h 13h30-18h45	8h-12h 13h30-18h45	8h-12h 13h30-18h45	8h-12h 13h30-18h45	8h-12h 13h30-18h45	8h-12h 13h30-17h30
Thiron-Gardais		14h-17h	-	13h30-17h30	-	9h-12h 14h-17h30	9h-12h 14h-17h30
Charbonnières		9h-12h	-	13h30-17h30	-	14h-17h	9h-12h 14h-17h
Le Theil-sur-Huisne		13h30-17h30	-	9h-12h 13h30-17h30	-	9h-12h 13h30-17h30	9h-12h 13h30-17h15

La réforme de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (**ICPE**) et l'arrivée de nouvelles filières de responsabilité élargie des producteurs (**REP**) vont bouleverser l'organisation des déchetteries.

Elles doivent gérer des **volumes en hausse** et des **produits** potentiellement **dangereux** tout en assurant un **accueil** des usagers de bonne **qualité et sécurisé**. Autant d'enjeux qui vont impacter l'organisation du service et les coûts de gestion du SICTOM.

Les déchetteries de THIRON GARDAIS et de CHARBONNIERES seront rénovées dans ce sens dès 2013.

2. Les déchets non ménagers

Les déchets non ménagers proviennent des activités du commerce, de l'artisanat et de l'industrie, et toute autre activité professionnelle. Ils peuvent être collectés avec les déchets ménagers (collecte en porte à porte avec les déchets résiduels ou en déchetteries) s'ils sont assimilables aux déchets des ménages, par leur quantité et leur qualité.

2.1. Collectes avec les Ordures Ménagères

Les déchets non ménagers collectés avec les ordures ménagères résiduelles proviennent principalement des artisans, commerçants, agriculteurs ou petits industriels.

Un certain nombre de gros producteurs ne sont pas collectés par le Syndicat mais par des prestataires extérieurs.

2.2. Collectes en Déchetteries

Les déchetteries sont ouvertes aux professionnels sous certaines conditions :

	DECHETS « GRATUITS »	DECHETS « PAYANTS »	
pour les produits réutilisables et recyclables (cartons, batteries, huiles de vidange, ...) dans la limite de 2 m³ par semaine		les gravats (déchets de démolition, vitres, ...)	12,00 euros / m³ limité à 2 m³ par semaine
		les encombrants (meubles, déchets volumineux, etc...)	13,50 euros / m³
		les déchets verts (gazon, branchages, etc...)	13,00 euros / m³ limité à 12 m³ par semaine
		les déchets toxiques (peintures, colles, vernis, solvants, acides, bases, piles, tubes au néon, produits de traitement, ...)	1,00 euros / kg



Comme pour les ménages, certains déchets sont refusés en déchetterie pour les professionnels tels que **l'amiante, les produits radioactifs, les extincteurs, les bouteilles de gaz, les explosifs, les déchets anatomiques et hospitaliers, les médicaments, les boues de perchloréthylène, les pneumatiques, etc...**

2.3. La Collecte spécifique des Cartons des Commerçants

Depuis mars 2000, une collecte spécifique des cartons des commerçants de **Nogent-le-Rotrou et Margon** a été mise en place. Cette collecte a lieu deux fois par semaine, le mercredi et le vendredi, de 12 heures à 14 heures. Les commerçants doivent déposer leurs cartons pliés et vidés de tout contenu, devant leurs magasins.

Le circuit de collecte concerne les rues commerçantes de Nogent-le-Rotrou et Margon, où sont localisés les gros producteurs de cartons.

Néanmoins, les commerçants et artisans de Nogent-le-Rotrou, Margon ainsi que les autres communes du syndicat non concernés par cette collecte spécifique, peuvent déposer leurs cartons en déchetteries.

3. Les tonnages enlevés et leur évolution

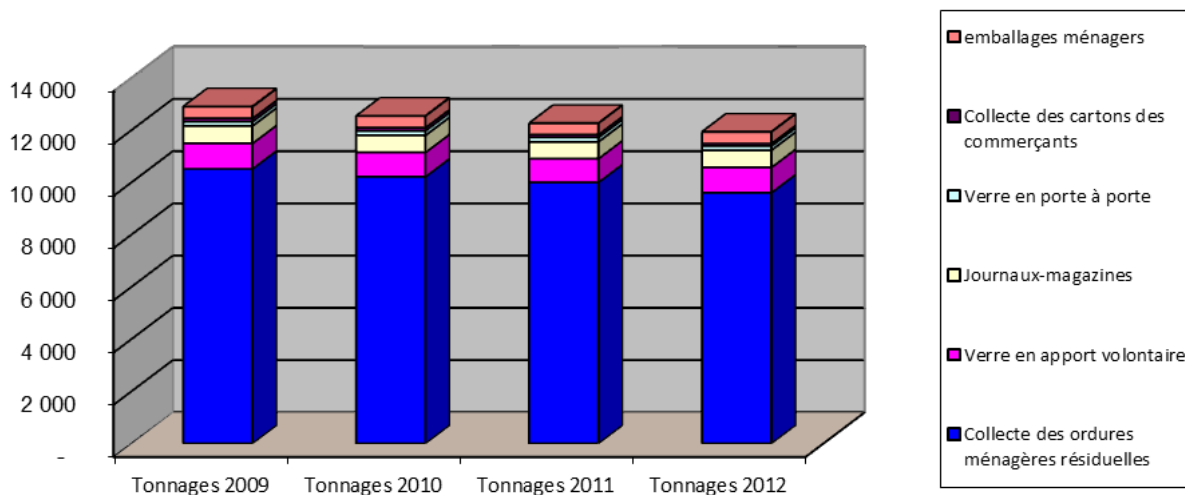
3.1. Les Collectes en Porte à Porte et en Apport Volontaire (OM et sélectif)

	Type	Tonnages 2009	Tonnages 2010	Tonnages 2011	Tonnages 2012	Evolution 2011-2012
OM	Collecte des ordures ménagères	10 519	10 217	10 001	9 519	-4.82%
SELECTIF	Emballages ménagers en apport volontaire	198	195	197	198	+0.51%
	Emballages ménagers en porte à porte	251	251	235	246	+4.68%
	Journaux-magazines	669	653	644	660	+2.48%
	Verre en apport volontaire	973	930	909	967	+6.38%
	Verre en porte à porte	161	174	167	159	-4.79%
	Cartons des commerçants	129	123	112	98	-12.5%
	Total collecte sélective		2 381	2 326	2 264	2 328
TOTAL		12 900	12 543	12 265	11 935	-3.41%

On constate une **diminution générale des déchets collectés pour l'année 2012.**

⇒ Forte diminution des ordures ménagères et augmentation du tri sélectif.

Tonnages collectés en PàP et AV



Concernant les **emballages ménagers** et les **journaux magazines**, les tonnages collectés ne représentent pas exactement les tonnages produits et valorisés (tonnes réellement valorisées par les récupérateurs). Pour connaître les performances exactes des collectes sélectives, il est nécessaire de connaître les tonnages produits à la sortie du centre de tri et donc la composition exacte des matériaux collectés et notamment les **quantités de refus** (erreurs de tri = matériaux non valorisables). Ces données seront examinées par la suite.

De même, il existe un décalage entre les tonnes produites et les tonnes livrées aux repreneurs, du fait du **temps de stockage**.

Pour le **verre**, les tonnes collectées sont égales aux tonnes valorisées (pas de taux de refus appliqué). Cependant, il existe pour le verre un décalage entre les tonnes collectées et les tonnes livrées au repreneur, du fait du temps de stockage.

Les tonnes collectées permettent un suivi approximatif des performances des collectes sélectives.

3.2. Les tonnages de Déchets verts collectés en Porte à Porte

TONNAGES	2009	2010	2011	2012
Déchets verts en PAP	21,98	15,38 t	24,64 t	18,46 t

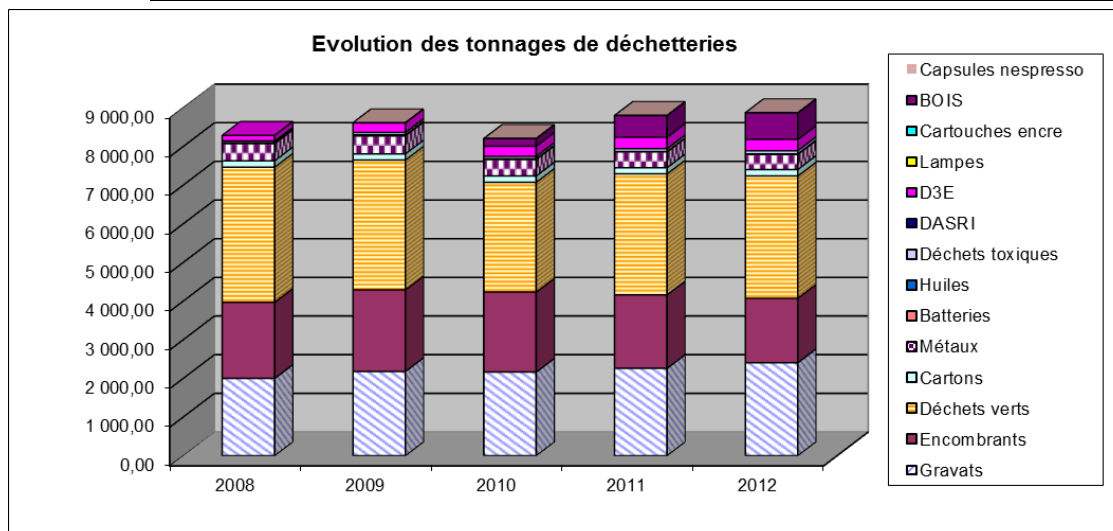
Les tonnages de déchets verts collectés en porte à porte sur **Nogent-le-Rotrou et Margon**, prestation effectuée sur 6 mois de l'année, ont diminué cette année par rapport à l'année dernière, essentiellement dû à la mise en place du compostage individuel sur ce secteur.

3.3. Les Tonnages collectés en déchetteries

Type	Déchetteries	2008	2009	2010	2011	2012	évolution
Gravats	Thiron-Gardais	255 t	308,38 t	319,27 t	374,45 t	428,40 t	
	Charbonnières	314 t	414,26 t	398,47 t	389,53 t	447,52 t	
	Nogent-le-Rotrou	1 127 t	1 170,77 t	1 157,13 t	1 170,82 t	1126,51 t	
	Le Theil-sur-Huisne	305 t	289,55 t	290,87 t	326,53 t	405,03 t	
	Total	2 001 t	2 182,96 t	2 165,74 t	2 261,33 t	2 407,48 t	+ 6,46 %
Encombrants	Thiron-Gardais	442 t	458,54 t	502,88 t	488,70 t	422,69 t	
	Charbonnières	338 t	374,18 t	383,36 t	373,42 t	316,85 t	
	Nogent-le-Rotrou	897 t	915,87 t	832,28 t	696,15 t	673,66 t	
	Le Theil-sur-Huisne	294 t	361,77 t	350,40 t	344,60 t	253,94 t	
	Total	1 971 t	2 110,36 t	2 068,92 t	1 902,87 t	1 667,14 t	- 12,39 %
Déchets verts	Thiron-Gardais	613 t	555,74 t	493,03 t	619,76 t	605,96 t	
	Charbonnières	330 t	333,80 t	325,00 t	365,23 t	346,54 t	
	Nogent-le-Rotrou	2 110 t	1 936,12 t	1 565,10 t	1 606,14 t	1654,02 t	
	Le Theil-sur-Huisne	441 t	533,22 t	458,68 t	538,14 t	557,65 t	
	Total	3 494 t	3 358,88 t	2 841,81 t	3 129,27 t	3 164,17 t	+ 1,12 %
Cartons	Thiron-Gardais	44 t	43,62 t	46,58 t	39,80 t	43,42 t	
	Charbonnières	32 t	31,84 t	30,44 t	31,82 t	31,16 t	
	Nogent-le-Rotrou	58 t	53,78 t	52,70 t	55,22 t	57,26 t	
	Le Theil-sur-Huisne	33 t	31,38 t	33,16 t	32,96 t	37,82 t	
	Total	167 t	160,62 t	162,88 t	159,80 t	169,66 t	+ 6,17 %
Métaux	Thiron-Gardais	100 t	115,38 t	97,50 t	94,95 t	92,44 t	
	Charbonnières	109 t	113,42 t	97,40 t	93,98 t	81,16 t	
	Nogent-le-Rotrou	154 t	153,26 t	150,84 t	145,74 t	141,20 t	
	Le Theil-sur-Huisne	82 t	83,96 t	81,32 t	74,56 t	75,20 t	
	Total	445 t	466,02 t	427,06 t	409,23 t	390,00 t	- 4,70 %
Batteries	Thiron-Gardais	2,29 t	3,62 t	2,302 t	0,453 t	0,470 t	
	Charbonnières	2,27 t	2,07 t	1,834 t	0,645 t	0,653 t	
	Nogent-le-Rotrou	0,00 t	4,19 t	3,532 t	0,201 t	1,943 t	
	Le Theil-sur-Huisne	0,00 t	0,28 t	0,353 t	0,000 t	0,000 t	
	Total	4,56 t	10,16 t	8,021 t	1,299 t	3,065 t	+ 135,94 %
Huiles de vidange	Thiron Gardais	4,95 t	3,375 t	2,340 t	1,710 t	2,520 t	
	Charbonnières	1,89 t	3,330 t	2,160 t	1,710 t	2,430 t	
	Nogent-le-Rotrou	3,78 t	4,050 t	4,050 t	3,690 t	4,050 t	
	Le Theil sur Huisne	1,26 t	3,105 t	1,170 t	2,250 t	2,250 t	
	Total	11,88 t	13,860 t	9,720 t	9,360 t	11,250 t	+ 20,19%
Déchets toxiques (dont piles)	Thiron-Gardais	9,61 t	15,711 t	13,019 t	11,636 t	17,459 t	
	Charbonnières	9,07 t	14,457 t	12,000 t	15,284 t	14,209 t	
	Nogent-le-Rotrou	20,24 t	22,589 t	25,371 t	28,359 t	31,613 t	
	Le Theil-sur-Huisne	8,49 t	10,085 t	14,101 t	15,281 t	18,094 t	
	Total	47,41 t	62,842 t	64,491 t	70,560 t	81,374 t	+ 15,33 %

DEEE	Thiron-Gardais	27,93 t	45,333 t	46,485 t	54,180 t	53,065 t	
	Charbonnières	28,06 t	48,053 t	43,871 t	51,239 t	50,673 t	
	Nogent-le-Rotrou	58,36 t	107,931 t	119,164 t	139,844 t	127,644 t	
	Le Theil-sur-Huisne	31,85 t	46,464 t	51,200 t	52,831 t	57,435 t	
	Total	146,20 t	247,781 t	260,720 t	298,094 t	288,817 t	- 3,11 %
DASRI	Thiron-Gardais						
	Charbonnières						
	Nogent-le-Rotrou						
	Le Theil-sur-Huisne						
	Total	0,214 t	0,261 t	0,298 t	0,326 t	0,295 t	- 9,51 %
Lampes	Thiron-Gardais		0,270 t	0,271 t	0,196 t	0,232 t	
	Charbonnières		0,204 t	0,159 t	0,234 t	0,211 t	
	Nogent-le-Rotrou		0,191 t	0,195 t	0,333 t	0,318 t	
	Le Theil-sur-Huisne		0,358 t	0,284 t	0,356 t	0,373 t	
	Total		1,023 t	0,909 t	1,119 t	1,134 t	+ 1,30%
Cartouche D'encre	Thiron-Gardais		0,013 t	0,012 t	0,117 t	0,167 t	
	Charbonnières		0,025 t	0,052 t	0,047 t	0,055 t	
	Nogent-le-Rotrou		0,044 t	0,140 t	0,187 t	0,210 t	
	Le Theil-sur-Huisne		0,029 t	0,070 t	0,066 t	0,124 t	
	Total		0,111 t	0,274 t	0,417 t	0,556 t	+ 33,33%
Bois	Thiron-Gardais				40,36 t	89,560 t	
	Charbonnières				60,42 t	93,800 t	
	Nogent-le-Rotrou			195,98 t	391,77 t	380,780 t	
	Le Theil-sur-Huisne				67,20 t	123,260 t	
	Total			195,18 t	559,75 t	687,40 t	+ 22,80%
Capsules nespresso	Thiron-Gardais				0,00 t	0,289 t	
	Charbonnières				0,00 t	0,196 t	
	Nogent-le-Rotrou				0,08 t	0,658 t	
	Le Theil-sur-Huisne				0,06 t	0,115 t	
	Total				0,14 t	1,258 t	+798%

TOTAL	8 288,60 t	8 614,88 t	8 206,82 t	8 803,57t	8 873,58t	+ 0,80%
--------------	-------------------	-------------------	-------------------	------------------	------------------	----------------



- ⇒ Stabilisation des tonnages de déchets collectés en déchetteries en 2012,
- ⇒ Evolutions différentes d'un matériau à l'autre,
- ⇒ Réduction du tonnage d'encombrants essentiellement due au tri du bois.

B. LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS

1. Mode de traitement des déchets ménagers et assimilés

Matériaux	Unité de traitement Localisation	Mode de traitement
Ordures ménagères résiduelles (Compétence du SOMEL)	Usine d'incinération Orisane NOVERGIE à Mainvilliers (28)	Incinération avec valorisation énergétique par production d'électricité
Emballages ménagers	NATRIEL Dreux Agglomération (28)	Tri, et recyclage après évacuation vers les industriels repreneurs dans le cadre du contrat Eco-Emballages
Journaux-magazines	NATRIEL Dreux Agglomération (28)	Tri, et recyclage après évacuation vers La Chapelle Darblay (Grand-Couronne, 76)
Verre	OI Manufacturing Reims (51)	Tri et recyclage
Déchets verts	NCI Environnement Montmirail (72)	Compostage puis valorisation agricole
Cartons	Beaufils Récupération Nogent-le-Rotrou (28)	Tri et recyclage
Gravats	NCI Environnement C.E.T. à Montmirail (72)	Enfouissement ou réutilisation
Encombrants	NCI Environnement C.E.T. à Montmirail (72)	Enfouissement
Ferrailles	NCI Environnement Le Mans (72)	Tri, broyage puis recyclage
Huiles de vidange	SEVIA Crucey (28)	Valorisation
Déchets toxiques	CITE + Mortagne au Perche (61)	Selon le matériau : incinération, enfouissement ou valorisation
Batteries	CITE + Mortagne au Perche (61)	Recyclage
Piles	COREPILE Cestas (33)	Broyage puis valorisation
Vêtements	LE RELAIS Paris (75) et ECOTEXTILES Appilly (60)	Tri puis valorisation
Déchets Electriques et Electroniques	ECOSYSTEME - PAPREC Gasville (28)	Recyclage
Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux	SDIS 28 Chartres (28)	Incinération
Cartouches d'encre	COLLECTORS Mornant (69)	Valorisation matière et énergétique
Capsules Café NESPRESSO	NESPRESSO Via COLLECTORS Mornant (69)	Recyclage et compostage
Bois	NCI Environnement C.E.T. à Montmirail (72)	Broyage puis valorisation

2. Les unités de traitement et de valorisation

2.1. L'Usine d'Incinération

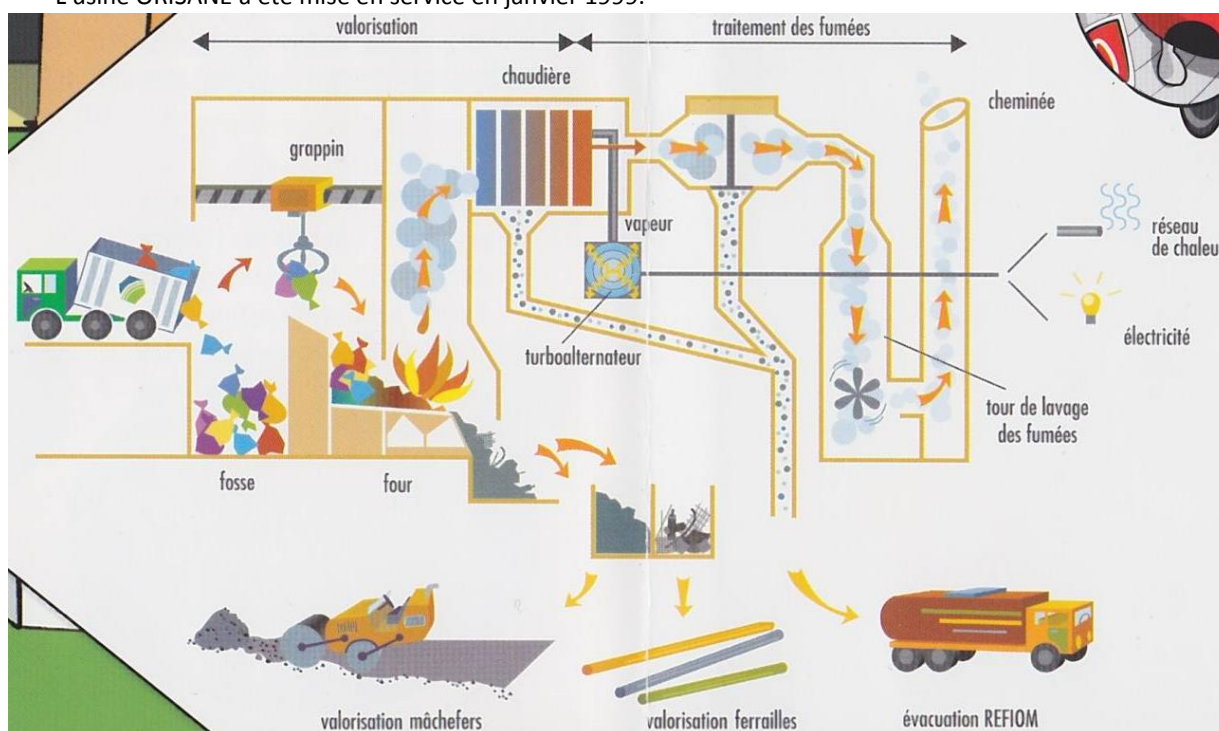


L'incinération ainsi que le transport des déchets résiduels de Nogent-le-Rotrou à l'usine d'incinération est de la compétence du **SOMEL, Syndicat d'Ordures Ménagères d'Eure et Loir**.

Une fois collectés, les déchets sont transvidés sur le quai de transfert de Nogent-le-Rotrou puis transportés jusqu'à **Mainvilliers**, où est située l'usine d'incinération, **ORISANE**.

⇒ [Dispositif technique de l'usine d'incinération](#) (source Orisane)

L'usine ORISANE a été mise en service en janvier 1999.



L'usine est constituée de **deux lignes identiques**. L'installation est composée :

- d'une fosse de stockage des déchets
- d'un pont roulant + grappin
- des fours
- une chaudière à récupération d'énergie
- un système de traitement des fumées par voie semi-humide (composé d'une tour d'atomisation pour neutraliser les gaz acides, d'un filtre à manche pour capter les poussières, d'une injection de charbons pour traiter les dioxines et furanes)

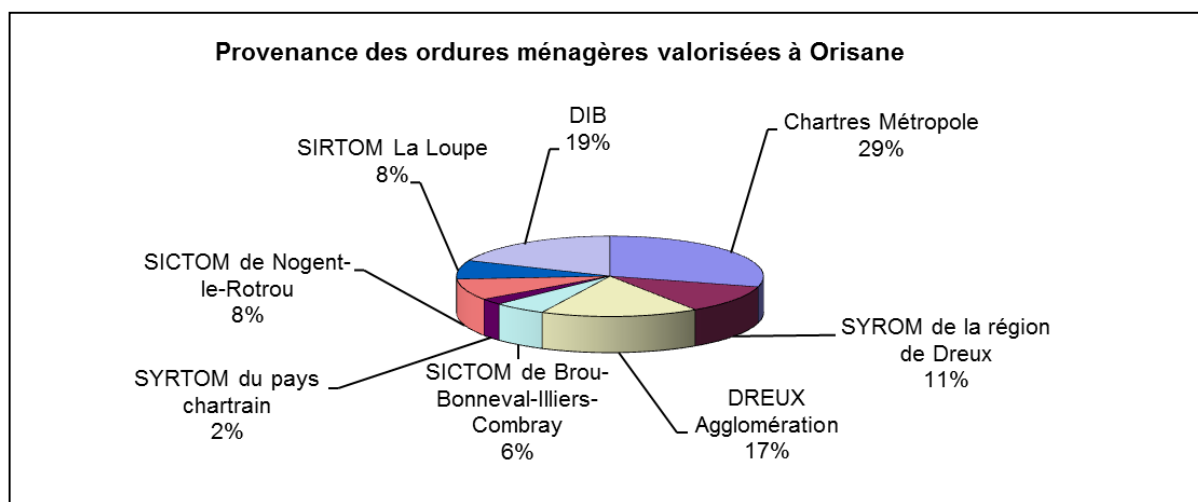
⇒ La **capacité de traitement** théorique des deux fours est d'environ 110 à 120 000 tonnes de déchets ménagers et assimilés par an.

⇒ La combustion des ordures ménagères produit de **l'énergie électrique** dont 90 à 95 % sont vendus et distribués sur le réseau de la Régie du Syndicat Electrique Intercommunal du Pays Chartrain (RSEIPC).

⇒ Origine des apports et tonnages traités

ORISANE valorise les déchets de Chartres Métropole, du SYRTOM du pays chartrain et du SOMEL qui comprend le SYROM de la région de Dreux, Dreux Agglomération, le SICTOM de Brou-Bonneval-Illiers-Combray, le SICTOM de la région de Nogent-le-Rotrou et le SICTOM de La Loupe (depuis l'année 2003). Des déchets industriels banals (DIB) sont également traités.

	2008	2009	2010	2011	2012
CHARTRES METROPOLE	29 712 t	29 042 t	28 401 t	30 188 t	32 678 t
SYROM de la région de Dreux	13 044 t	12 894 t	12 871 t	12 850 t	12 675 t
DREUX Agglomération	18 690 t	19 178 t	18 916 t	19 146 t	18 540 t
SICTOM de Brou-Bonneval-Illiers-Combray	6 452 t	6 487 t	6 409 t	6 412 t	6 225 t
SYRTOM du pays chartrain	7 560 t	7 467 t	7 415 t	5 167 t	2 708 t
SICTOM de Nogent-le-Rotrou	10 783 t	10 519 t	10 217 t	10 001 t	9 519 t
SIRTOM La Loupe	8 453 t	8 352 t	8 294 t	8 575 t	8 415 t
DIB	16 275 t	15 262 t	19 590 t	20 975 t	20 811 t
TOTAL	110 969 t	109 201 t	112 111 t	113 314 t	111 571 t



⇒ Produits valorisés issus de l'incinération

- Production de mâchefers

TONNAGES	2010	2011	2012
Production de mâchefers	23 802 tonnes	23 054 tonnes	24 119 tonnes
	soit	soit	soit
	212,31 kg/t de déchets	210,60 kg/t de déchets	216,18 kg/t de déchets

La valorisation des mâchefers s'est effectuée de la façon suivante :

TONNAGES	2010	2011	2012
Métaux ferreux valorisés	1 856,33 tonnes	1 651 tonnes	1 924 tonnes
	7,799% /t de mâchefers bruts	7,16% /t de mâchefers bruts	7,98% /t de mâchefers bruts
	1,656 % /t de déchets traités	1,457 % /t de déchets traités	1,724 % /t de déchets traités
Métaux non ferreux	147,24 tonnes	159 tonnes	185 tonnes

valorisés (aluminium)	0,619 % /t de mâchefers bruts 0,131 % /t de déchets traités	0,68 % /t de mâchefers bruts 0,140 % /t de déchets traités	0,77 % /t de mâchefers bruts 0,166 % /t de déchets traités
Mâchefers utilisés en sous couche routière	21 798,84 tonnes	21 244 tonnes	22 010 tonnes

- Production d'électricité

	2010	2011	2012
Quantité d'électricité délivrée sur le réseau RSEIPC	58 171 MWh 0,519 MW/tonne traitée	54 646 MWh 0,499 MW/tonne traitée	63 407 MWh 0,568 MW/tonne traitée

⇒ **Produits non valorisés issus de l'incinération**

- Production de refiom (résidu d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères) :

	2010	2011	2012
Production de refiom	5 623,08 tonnes 50,16 kg/tonne traitée	5 578 tonnes 50,95 kg/tonne traitée	5 811 tonnes 52,08 kg/tonne traitée

Cette production est acheminée sur un Centre d'Enfouissement Technique de classe 1 (C.E.T. 1) de Laval.

2.2. Le Centre de Tri



Les emballages et les journaux du SICTOM de Nogent le Rotrou sont triés dans **un centre de tri**, NATRIEL, situé à **DREUX** et géré par DREUX Agglomération.

L'objectif de ce centre est :

- d'éliminer les erreurs de tri des usagers (refus de tri évacués vers les centres de traitement des ordures ménagères),
- de trier les déchets recyclables pour les conditionner, les stocker et les évacuer vers les repreneurs de matériaux.

Le centre de tri est composé

- ❖ d'une zone de stockage couverte pour les produits apportés, (journaux et emballages)
- ❖ d'une ligne de tri pour les emballages ménagers où le tri est mécanique pour l'acier et manuel pour les autres matériaux,
- ❖ d'une ligne de tri pour les journaux où le tri manuel,
- ❖ d'une zone de conditionnement avec une presse à balle,
- ❖ d'une zone de stockage des produits conditionnés en attente d'enlèvements par les repreneurs.

⇒ **Filières de recyclage**

Les matériaux suivants sont triés et valorisés selon les filières indiquées ci-après :

Matériaux triés	Repreneurs	Principaux débouchés
Journaux-magazines	UPM La Chapelle Darblay - Grand Couronne (76)	Papier recyclé en papiers journaux
Bouteilles PET (Polyéthylène Téréphthalate)	PAPREC - Limay (78)	Fibres textiles
Bouteilles PEHD (polyéthylène)	PAPREC - Elven (56)	Tuyaux, bouteilles non alimentaires,

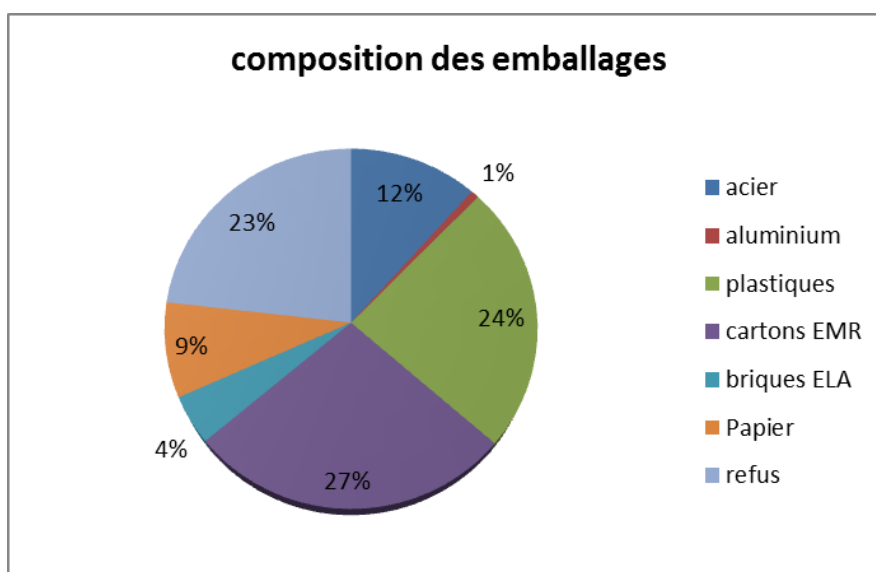
Haute Densité)		etc...
Acier	SITA chez ARCELOR – Dunkerque (93)	Refonte de l'acier, réutilisation notamment dans l'industrie automobile
Aluminium	AFFIMET - Compiègne (60)	Refonte de l'aluminium, réutilisation
Cartonnettes	SITA - Descartes (37) *	Carton recyclé
Briques	GEORGIA PACIFIC - Hondouville (27)	Papier toilette, essuie tout

⇒ **Composition des emballages ménagers et journaux-magazines**

Un échantillonnage régulier des matériaux qui arrivent au centre de tri (12 à 18 caractérisations par an) permet de connaître la composition des déchets recyclables ménagers collectés en apport volontaire et en porte à porte.

❖ La composition des emballages à la sortie du centre de tri est la suivante (moyenne porte à porte et apport volontaire) (en %)

	acier	aluminium	PET clair	PET foncé	PEHD	cartons EMR	briques ELA	Papier	refus
2008	9,11	0,48	12,92	2,52	7,34	24,02	3,65	6,89	33,08
2009	7,18	0,35	13,09	2,74	7,14	29,68	4,36	12,67	22,78
2010	11,04	0,59	13,43	2,42	7,91	25,66	4,99	9,77	24,20
2011	9,44	0,43	12,90	2,33	7,98	27,69	4,63	8,03	26,56
2012	11,57	0,72	13,1	2,89	8,12	27,47	4,42	8,54	23,18



❖ La composition du flux papiers à la sortie du centre de tri est la suivante (en %)

	journaux-magazines	refus
2008	96,93	3,07
2009	96,22	3,78
2010	94,78	5,22
2011	94,42	5,58
2012	95,59	4,41

Les taux de refus sont représentatifs des erreurs des habitants.

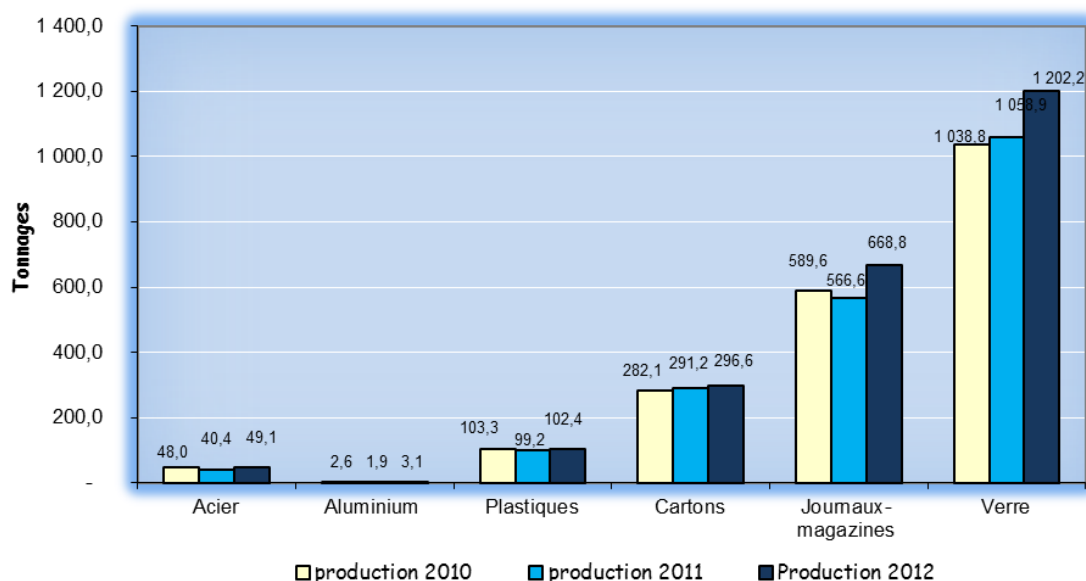
Cette année le taux de refus des emballages a diminué. Il est passé de 26,56% en 2011 à **23,18%** en 2012. Celui-ci reste toutefois supérieur au taux de 2009.

Grace à notre communication, la qualité du tri s'améliore. Néanmoins, nous ne devons pas relâcher nos efforts et rappeler les consignes de tri pour que l'on puisse conserver une certaine qualité de recyclage.

⇒ **Production de matériaux recyclables par le SICTOM de la région de Nogent-le-Rotrou**

Production en tonnes	2010	2011	2012
Acier	48,03	40,37	49,14
Aluminium	2,58	1,85	3,05
PET clair	58,41	55,17	55,65
PET foncé	10,53	9,95	12,30
PEHD	34,42	34,13	34,48
Total plastiques	103,35	99,24	102,43
Cartons collecte sélective	111,62	118,40	116,72
Briques collecte sélective	21,71	19,80	18,79
Cartons déchetteries	148,73	152,97	161,10
Total cartons	282,06	291,16	296,61
Journaux-magazines	589,61	566,58	668,81
Verre incolore	1 038,80	1 058,94	1 202,22
Verre couleur			
Verre en porte à porte			
Total verre	1 038,80	1 058,94	1 202,22
TOTAL	2 064,42	2 058,14	2 322,26

Evolution de la production des matériaux recyclés



Les **performances** du SICTOM pour l'année 2012 sont largement supérieures à celles de l'année précédente pour l'ensemble des matériaux. La production de matériaux recyclés a progressé de 12.8%.

⇒ Comparaison des performances du SICTOM aux performances nationales

	Performances SICTOM 2011	Performances SICTOM 2012	Performances nationales (ref 2009)
Métaux (acier+alu)	1,18 kg/hab	1,46 kg/hab	0,9 kg/hab
Cartons et briques	8,12 kg/hab	8,27 kg/hab	5,8 kg/hab
Plastiques	2,77 kg/hab	2,86 kg/hab	3,1 kg/hab
journaux	15,80 kg/hab	18,66 kg/hab	24,0 kg/hab
verre	29,54 kg/hab	33,53 kg/hab	30,4 kg/hab

Pour info Population INSEE 2009 : 35 850 hab

Les performances du SICTOM de Nogent le Rotrou sont supérieures aux **performances nationales** pour les métaux, les cartons et le verre. Bien qu'en augmentation cette année, des efforts restent à faire pour les plastiques et les journaux.

2.3. La Plate-forme de Compostage

Les déchets verts, collectés en déchetteries et en porte à porte, sont acheminés et traités sur une **plate-forme de compostage** située à **Montmirail (72)** et gérée par NCI Environnement.

L'objectif est de produire un compost de qualité par fermentation à l'air, pour une valorisation sur les terres d'exploitants agricoles.

Le traitement comporte les étapes suivantes :

- réception, pesée et contrôle des matériaux entrants,
- enlèvement des indésirables,
- broyage si nécessaire,
- mélange si nécessaire (mélange des tontes avec les branchages broyés pour avoir un mélange homogène et de qualité),
- mise en andain,
- fermentation avec retournement des andains,
- criblage,
- maturation,
- épandage sur terres agricoles selon plan d'épandage.

Les jus sont récupérés et servent à humidifier les andains lorsque cela est nécessaire.

2.4. Le Centre d'Enfouissement Technique

Situé à **Montmirail (72)**, le **Centre d'Enfouissement Technique de classe 2** (C.E.T. 2) également appelé **Centre de Stockage de Déchets Non Dangereux**, exploité par la société NCI Environnement traite une partie des déchets des déchetteries.

Il est autorisé par arrêté du 18 décembre 1995 à enfouir des déchets en mélange, à hauteur de 75 000 tonnes par an.



Les déchets acceptés sont composés d'environ 70 % de déchets industriels et 30 % de déchets des collectivités.

Tous les déchets admis font l'objet :

- d'un contrôle à l'entrée notamment avec un détecteur de déchets radioactifs,
- d'une pesée.

Les déchets sont ensuite déposés et compactés dans des casiers de 50 000 m³, étanches.

Les lixiviats (les jus) sont récupérés, pompés puis transportés vers une station d'épuration où ils sont traités.

Le bio gaz résultant de la fermentation des déchets est capté puis brûlé sur le site.

C. COMMUNICATION ET PREVENTION

1. Communication : Sensibilisation au tri

Parallèlement au développement de nouveaux services, le SICTOM de Nogent-le-Rotrou a engagé de nombreuses actions de communication auprès des usagers et du public scolaire. Depuis mars 2009, un **ambassadeur du tri** a été recruté.

Ses missions :

- sensibiliser sur le tri des déchets,
- faire changer les comportements,
- réaliser des contrôles et des diagnostics,
- mettre en place des actions correctives.

Il intervient régulièrement dans les écoles pour sensibiliser les enfants au tri. Il intervient également sur le terrain, directement auprès des usagers pour les informer sur la collecte sélective et tenter de réduire les erreurs de tri.

Des actions de communication de proximité ont été engagées et poursuivies cette année (stand lors de manifestations locales, contrôle de terrain, suivi de collectes, caractérisations, communication écrite ...)

1.1 - Les Outils de communication

En 2012, nous avons réalisé un certain nombre de supports de communication :

- ❖ Edition de 2 numéros du **journal du SICTOM** (n°7 publié en février et le n°8 publié en septembre)
- ❖ Edition du **MEMO TRI**
- ❖ Réalisation d'un **courrier de relance du tri** pour les habitants des communes dont les tonnages collectés sont les plus faibles.



❖ **Sac de pré-collecte**

Au cours de l'année 2012, afin de relancer le tri en campagne, les élus ont décidé à titre expérimental de mettre gratuitement à disposition des usagers des CDC du Perche Gouet, du Perche Thironnais et de Chapelle Guillaume (18 communes) des sacs de pré-collecte. Ces sacs permettent à chacun de stocker les déchets triés à la maison avant de les déposer dans les colonnes des Points d'Apport Volontaire.



A la fois pratiques et résistants, ils permettent aussi de renseigner les usagers sur ce qui peut être trié puisque les consignes de tri figurent sur ces sacs.

Si les résultats sont concluants, la dotation sera étendue aux autres communes au cours de l'année 2013.

1.2 - Les Animations

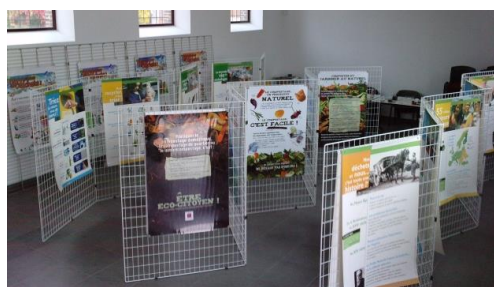
Notre ambassadeur assure des formations et animations en vue de sensibiliser divers publics, enfants comme adultes.

⇒ Animation de terrain « Grand public »

En 2012, des **animations et des expositions** ont été menées dans divers lieux : fêtes communales, milieu professionnel et associatif, ...

On peut retenir :

- ❖ La Foire aux arbres à Margon, le 4 février 2012
- ❖ Jard'Perche à Nogent-le-Rotrou, le 15 avril 2012
- ❖ La Fête de la Trinité à Authon du Perche, le 3 mai 2012
- ❖ Le vide grenier du Theil sur Huisne, le 17 juin 2012
- ❖ La Fête des laboureurs de Coudray au Perche, le 14 octobre 2012
- ❖ Le Forum Hygiène-Santé à l'hôpital de Nogent-le-Rotrou, le 17 octobre 2012
- ❖ Le Festival du Potager à Thiron Gardais, le 21 octobre 2012
- ❖ La Fête de la St Martin à La Bazoche Gouet, le 4 novembre 2012



- ❖ des réunions de **sensibilisation des publics relais** (agents de la caserne des pompiers de Nogent le Rotrou, du personnel du lycée Sully de Nogent le Rotrou, du CAT Anais, de la maison du Tertre, de la cuisine centrale...)
- ❖ **sensibilisation d'associations** (association des familles, associations sportives ...) avec visites de déchetteries

⇒ Animations scolaires

Grâce à des outils ludiques, **32 classes soit 702 enfants** de 7 à 12 ans (du CP au CM2) ont été sensibilisés au cours de l'année 2012.

De plus, des journées de visites de déchetteries ont également été organisées. Nous avons remis à chaque élève un pot à crayons ou un porte clé avec le logo du SICTOM.



1.3- Incitation au tri en Habitat Collectif - Sensibilisation en porte à porte

Notre ambassadeur est intervenu pour sensibiliser les habitants des immeubles, à la suite de remontées d'informations du service de collecte pour le non-respect du tri des emballages occasionnant des dysfonctionnements.

L'intervention en porte à porte avec un contact direct à l'usager et la remise de documents spécifiques (guide de tri, mémo tri) est un moyen efficace de sensibiliser les ménages. C'est pourquoi en 2012, ce mode d'action a été développé avec **la poursuite d'une sensibilisation sur l'habitat collectif**

1.4 - Contrôle de « Suivi Qualité » du Tri



Des suivis qualité du tri des emballages en porte à porte, qui consiste à vérifier le contenu des poubelles jaunes, ont été organisés sur certains quartiers de Nogent le Rotrou et Margon.

Si une erreur est constatée, un adhésif posé sur le bac indique l'erreur et le motif du rejet. Le bac n'est pas collecté. Cette démarche n'a pas pour but de pénaliser l'administré mais **d'améliorer ses gestes de tri**.

Notre ambassadeur est intervenu toute l'année 2012 pour apporter les correctifs utiles auprès des habitants.

2. Prévention et réduction des déchets

2.1 - Le PLP : « Programme Local de Prévention »

Dans le cadre des objectifs fixés par le Grenelle de l'Environnement et en cohérence avec la politique départementale, définie dans le nouveau PEDMA, le SICTOM a souhaité dès l'année 2011 s'engager dans une démarche de prévention par la mise en place **d'un programme local de prévention pour une durée de 5 ans**.

Le but de ce programme est l'atteinte des objectifs fixés par le Grenelle de l'Environnement, repris dans le PEDMA de l'Eure et Loir soit une **réduction de la production des ordures ménagères et assimilées (OMA) de 7 % en 5 ans**.

Afin de mener à bien ce programme, **une chargée de mission** a été recrutée en avril 2012.



Dès le mois de juillet 2012, le SICTOM a signé un accord cadre de partenariat avec l'ADEME qui acte la date de démarrage du programme. Par ce biais, **l'ADEME** apporte un soutien technique et financier (50 000 €/an) au SICTOM.



⇒ Diagnostic

La première étape du PLP est la réalisation d'un diagnostic de territoire (année 1 = 2012).

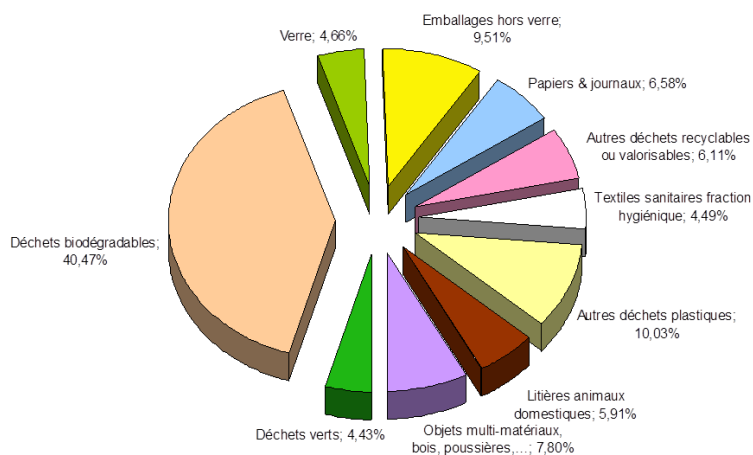
Suite à la réalisation du diagnostic et aux principaux gisements d'évitements qui en ressortiront, un comité de pilotage et des groupes de travail seront constitués pour mettre en place des actions spécifiques en partenariat avec des acteurs et relais locaux (notamment sur le gaspillage alimentaire, le compostage collectif, la promotion de l'eau du robinet...)

⇒ Caractérisation des ordures ménagères

Le SICTOM a décidé de confier au cours du mois de mai 2012, à l'entreprise RETIF CONSEIL, la réalisation de la **caractérisation des ordures ménagères**.

Deux campagnes ont été menées, l'une en juin et l'autre en octobre (pour tenir compte de la saisonnalité).

Les prélèvements ont été effectués sur les poubelles des ménages uniquement. Les résultats sont les suivants :



En conclusion, **45% de la poubelle noire** pourraient être réduits à la source par **compostage** et **27%** des déchets pourraient être **triés et valorisés**.

Cette caractérisation est un état des lieux précis qui va nous permettre d'adapter nos actions en fonction du constat qui a été établi.

2.2 - LES ACTIONS

En termes de prévention des déchets et de réduction à la source, le SICTOM a déjà engagé plusieurs actions.

⇒ Le Compostage individuel



Par le biais de la mise en place du compostage individuel, le SICTOM de Nogent le Rotrou a pour objectif de réduire à la source la fraction fermentescible des ordures ménagères et les apports de déchets verts en déchetteries. Ce qui lui permettrait de réduire les coûts de collecte et de traitement.

Les élus du SICTOM de Nogent le Rotrou ont décidé dès l'année 2009, de promouvoir la gestion domestique des déchets organiques par la mise en place du **compostage individuel**.

En 4 ans, l'ensemble des foyers volontaires des 50 communes du SICTOM ont été équipées. **Fin 2012, environ 1 630 composteurs ont été distribués** (soit plus de 10% des ménages).



⇒ Opération « STOP PUB »



Dès octobre 2010, le SICTOM a décidé de promouvoir la réduction du papier à la source en mettant à disposition des habitants des **autocollants stop-pub**. Le SICTOM a fourni aux mairies un certain nombre d'exemplaires qu'elles tiennent à disposition des usagers.

Le taux d'équipement des boîtes aux lettres en autocollants stop-pub est aujourd'hui estimé à **16,09%** sur le territoire (données La Poste janvier 2012). Sont comptabilisés dans ce chiffre, les stop-pub diffusés par le SICTOM, les messages réalisés par les habitants eux-mêmes et les plaquettes achetées dans le commerce.

La distribution d'autocollants aux habitants s'opère par l'intermédiaire des mairies, mais également lors de manifestations, ou de permanences à notre local. Une information à ce sujet est diffusée régulièrement auprès de l'ensemble des foyers dans notre journal.

⇒ Actions de communication

❖ Formation des élus du SICTOM

Une formation proposée par l'ADEME sur la « Prévention » à destination des élus du SICTOM a été organisée le 22 juin 2012.

Spécialement conçue pour les élus des EPCI à compétence déchets, mettant en place un programme de prévention, elle a eu pour objectif de faire découvrir la prévention et ses impacts réels sur les quantités de déchets à traiter, et d'identifier les bénéfices sociaux, économiques et environnementaux de la prévention des déchets au niveau local.

Le rôle des élus étant primordial dans la réussite d'un programme de prévention, des témoignages d'élus engagés ont été présentés pour découvrir les différents moyens d'actions à notre échelle.

Afin de mettre en application la thématique « prévention » et pour clore cette matinée en toute convivialité, cette formation a été suivie d'un buffet « zéro déchet ».



❖ Animations « SEMAINE EUROPEENNE DE LA REDUCTION DES DECHETS »

(action réalisée en partenariat avec deux acteurs de la grande distribution présents sur le territoire)

A l'occasion de la semaine européenne de la réduction des déchets qui s'est déroulée du 20 au 24 novembre 2012, le SICTOM était présent dans les hypermarchés INTERMARCHÉ à Nogent-le-Rotrou et LECLERC à Margon. Agrémenté des expositions « Réduisons nos déchets » et « Consommer autrement », le stand du SICTOM proposait plusieurs animations sur ce thème :



❶ **Le bar à eau** : Afin d'abolir les préjugés sur la consommation de l'eau du robinet, nous avons mis à disposition des clients trois carafes d'eau (eau de source, eau minérale, eau du robinet). Après dégustation, la plupart des visiteurs n'ont pu différencier l'eau du robinet des eaux en bouteille.

En une année, consommer l'eau du robinet permettrait à chacun de réduire de 12kg ses déchets plastiques.



❷ **Distribution d'un guide « Réduisons nos déchets »** : il a été distribué lors de cette semaine d'animation. Il recense de nombreuses idées pour réduire ses déchets au quotidien.



❸ **Des stop-rayons** ont été placés dans les magasins, pour mettre en valeur les produits les moins générateurs de déchets. Différents messages y étaient mentionnés.

❹ **Un jeu-concours** a également été organisé. Il consistait à deviner la différence de prix entre deux chariots : l'un constitué de produits en petites portions, sur-emballés et générateurs de déchets, et l'autre composé des mêmes produits, conditionnés différemment, et moins générateur de déchets.



⇒ La collecte des textiles

En jetant nos vêtements, linge de maison, chaussures, dans les bornes à textiles, nous réduisons également nos déchets.

La collecte des textiles est complètement indépendante du SICTOM. Deux organismes assurent cette collecte sur notre territoire grâce à leurs bornes, ECOTEXTILES et LE RELAIS.



32 bornes sont réparties sur l'ensemble du territoire du SICTOM. Cela représente une dotation d'une borne pour 1 120 habitants. Cette dotation est bien supérieure aux recommandations nationales, qui préconisent un point de collecte pour 2 000 habitants.

	LE RELAIS		ECOTEXTILES		Total
	Tonnages	Nb de bornes	Tonnages	Nb de bornes	
2011	80,80	18	47,05	11	127,85 t
2012	71,58	18	41,85	14	113,43 t

113,43 tonnes de textiles ont été collectées sur notre territoire en 2012, soit environ **3,2 kg/hab.**

La caractérisation des ordures ménagères a montré que les textiles représentaient encore 2,2 % de notre poubelle noire : environ 6 kg/hab./an, qui sont incinérés alors qu'ils pourraient être collectés et avoir une seconde vie.

Ces 2 professionnels gèrent et optimisent une seconde vie aux textiles en fonction de leur état et de la demande des marchés. **89%** des produits triés sont valorisés :

- **Le réemploi** est la première destination pour **60%** (magasins d'occasions, friperies, détaillants, grossistes étrangers, export dans les pays africains...)
- **Le recyclage** est la destination de **29%** (dont 8% sont coupés en chiffons et 21% sont effilochés)
- **11%** des textiles, linges et chaussures ne trouvent pas encore de valorisation et sont incinérés ou enfouis.

Les opérateurs qui assurent la collecte et le tri des textiles sont plus de 300 en France. Ils doivent répondre à un certain nombre d'obligations, dont l'embauche de personnes en insertion professionnelle (au minimum 15 % des effectifs) et la valorisation d'au moins 70 % des textiles collectés



L'éco-organisme « ECOTLC », a été créée en 2009, pour prendre en charge la collecte des textiles usagés. En effet, chaque année, environ 700 000 tonnes de textiles, vêtements, linge ou chaussures, sont mises sur le marché en France.

Ce sont les fabricants et les distributeurs qui financent ECOTLC, selon le principe de la REP (responsabilité élargie du producteur). ECOTLC reverse aux collectivités locales une subvention si elles s'engagent à promouvoir la collecte des textiles.

PERSPECTIVES en matière de « Prévention »

Les démarches déjà entreprises de compostage individuel seront poursuivies dans le cadre du programme local.

Certains axes seront développés au cours de l'année 2013 :

- Expérimentation du **compostage collectif en pied d'immeuble et auprès des gros producteurs de fermentescibles** (lycées/collèges).
- Réduction du **gaspillage alimentaire**
- Réduction de la **consommation d'eau en bouteilles**
- Opération « **Eco défi** » en partenariat avec la Chambre des Métiers de l'Artisanat
- Etude pour la création d'une **ressourcerie** sur le territoire du SICTOM ...

De plus, afin d'inciter les entreprises à moins produire de déchets, nous étudierons la mise en place de la **redevance spéciale** sur notre territoire, pour accompagner les professionnels vers une gestion plus durable de leurs déchets.

D. MESURES POUR LA SANTE ET L'ENVIRONNEMENT

Le SICTOM de Nogent-le-Rotrou s'efforce de répondre au mieux aux attentes des habitants tout en préservant la santé des individus et l'environnement.

De nouvelles problématiques apparaissent chaque année concernant notamment la gestion de certains types de déchets.

Le SICTOM de Nogent le Rotrou a récemment mis en place les collectes suivantes :

⇒ [Les DASRI](#)

En collaboration avec le Conseil Général d'Eure et Loir, le SICTOM a mis en place à compter **du 22 octobre 2007** une collecte spécifique des **DASRI (déchets d'activités de soins à risques infectieux)** des particuliers en déchetteries.

Rappel de l'organisation de la collecte :



- Le Conseil Général achète des boîtes de pré-collecte jaunes
- Alliance Santé (ou le SICTOM suivant la pharmacie) distribue ces boîtes aux pharmaciens
- Les pharmaciens remettent les boîtes aux patients avec une note d'information
- Le patient rapporte sa boîte pleine dans les 3 mois en déchetterie
- Les boîtes sont stockées dans une armoire à déchets toxiques
- Elles sont collectées par le SDIS d'Eure et Loir chaque semaine et transportées par des véhicules spécifiques.
- Elimination par incinération

Un enregistrement de chaque boîte est effectué chez le pharmacien et par le SDIS pour le respect de la traçabilité.

⇒ [Les D3E](#)

La collecte des **déchets électriques et électroniques** a été mise en place sur nos déchetteries au printemps 2008. Le SICTOM a signé une convention avec un éco organisme, ECOSYSTEME, qui est chargé de l'enlèvement et du traitement des D3E. Cet Eco-organisme est financé par les contributions versées par les producteurs à partir de la taxe perçue sur la vente d'équipements neufs.



Ce type de déchets se décompose en 4 gisements :

- Le gros électroménager froid,
- Le gros électroménager hors froid,
- Les petits appareils électriques et électroniques,
- Les écrans.

Cette collecte connaît un réel succès sur nos sites. Les déchetteries sont en cours de réaménagement (réalisation de dalles) afin de recevoir correctement ce type de déchets.

De même la collecte des lampes (tubes fluo et lampes à économie d'énergie) entre dans le cadre de la collecte des D3E. Une convention a été signée avec un éco-organisme, RECYLUM, pour assurer la collecte et l'élimination de ces produits.

⇒ [L'amiante](#)

Une collecte spécifique d'amiante a été organisée en collaboration avec le SICTOM de Brou Bonneval Illiers, le SICTOM de Châteaudun et le SIRTOM du Pays Chartrain le **23 février 2012** pour répondre à un besoin de la population.

La collecte, ouverte aux particuliers et professionnels, s'est déroulée sur la plate-forme de Dangeau.

Cette journée a permis de collecter environ **16 tonnes** de déchets amiantés.



⇒ Les cartouches d'imprimantes



La collecte des **cartouches d'encre** a été mise en place sur nos déchetteries au cours de l'année 2009. C'est la société COLLECTOR qui se charge gratuitement de la récupération de ces déchets.

⇒ Le Bois



Depuis le printemps 2010 pour la déchetterie de Nogent et depuis le printemps 2011 pour les autres sites, nous trions **le bois**. Ce qui nous a permis de valoriser 687 t en 2012, soit 30% des encombrants.

⇒ Les capsules de café Nespresso



La collecte des **capsules de café Nespresso** a été mise en place au cours de l'année 2011 sur l'ensemble de nos sites. C'est la société COLLECTOR qui se charge gratuitement de la récupération de ces déchets.

D'autres systèmes de collectes spécifiques devraient être mis en place dans les années à venir, en fonction de l'évolution de la réglementation.

Notamment :

- La mise en place de la responsabilité élargie des producteurs (REP) pour la filière **Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA)**
- La mise en place de la responsabilité élargie des producteurs (REP) pour la filière **Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux (DASRI)** des patients en auto-traitement
- La mise en place de la responsabilité élargie des producteurs (REP) pour la filière **Déchets Diffus Spécifiques (DDS)**
- La valorisation des encombrants ...

De plus, le décret du 20 mars 2012 est venu modifier la **nomenclature des ICPE** concernant les déchetteries. Cette modification instaure une révision et une mise à jour des prescriptions. Ce décret devrait permettre d'assurer un encadrement correct des risques pour l'environnement et les usagers dans le cadre du fonctionnement de ces installations.

3^{ème} PARTIE : INDICATEURS FINANCIERS

A. LES MODALITES D'EXPLOITATION

Le tableau suivant présente les différents modes d'exploitation pour chacune des activités de la compétence du SICTOM de la région de Nogent-le-Rotrou.

Activité	Mode d'exploitation	Titulaire du contrat	Début et fin du contrat	Objet du contrat Caractéristiques du service
Collecte des ordures ménagères, collectes sélectives, verres et cartons des commerçants en porte à porte	Marché de services	NCI Environnement	Mai 2009 à Mai 2016	Assure la collecte et le transport des ordures ménagères, collecte sélective, verre, cartons des commerçants en porte à porte,
Collecte des points d'apport volontaire	Marché de services	PATE Sas	Mai 2009 à mai 2016	Collecte et transport des emballages, verres et journaux des bornes d'apport volontaire
Tri des déchets recyclables	Convention de coopération	Dreux Agglomération/SOMEL/ Chartrres Métropoles/ies/ syndicats	Juin 2011 à déc 2018	le tri et conditionnement des déchets ménagers recyclables
Location maintenance des bacs ordures ménagères	Marché de services	CITEC environnement	Oct 2011 à oct 2015	Assure la location des bacs ordures ménagères, la maintenance et le remplacement des bacs en cas de vol
Enlèvement et traitement des inertes, encombrants, ferrailles, transport des déchets verts et des cartons des 4 déchetteries	Marché de services	NCI Environnement	Mai 2009 à mai 2016	Assure la collecte et le traitement des inertes, ferrailles, encombrants et transport des déchets verts et cartons
Collecte et traitement des déchets toxiques des 4 déchetteries	Marché de services	CITE PLUS	Mai 2009 à mai 2016	Assure la collecte et le traitement des déchets toxiques
Gardiennage des déchetteries de Nogent-le-Rotrou, Thiron, - Gardats, Charbonnières et du Theil sur Huisne	Régie directe			Des employés des communes de Nogent, Thiron, Authon et de la CC du Val d'Huisne sont mis à la disposition du SICTOM pour assurer le gardiennage et l'entretien
Compostage des déchets verts	Marché de services	NCI Environnement	Février 2012 à février 2016	Assure le compostage et la valorisation du compost produit
Collecte en porte à porte des déchets verts sur Nogent et Margon	Marché	NCI Environnement	Avril 2012 à octobre 2012	Assure la collecte des déchets verts en porte à porte sur Nogent et Margon
Tri et conditionnement des cartons de déchetteries et rachat des cartons des commerçants	Marché	Beaufils	Juillet 2011 à juillet 2014	Assure le tri et le conditionnement des cartons issus des déchetteries et le rachat des cartons des commerçants .

B. LES DEPENSES ET LEURS FINANCEMENTS

1. Le service de collecte des déchets ménagers

1.1 - La Structure des Dépenses et leur Evolution

DEPENSES COLLECTES	2010	2011	2012
Fonctionnement			
• Collecte ordures ménagères et emballages en porte à porte	787 663 €	805 960 €	838 565 €
• Location et maintenance des bacs O.M.	265 438 €	267 760 €	118 720 €
• SOMEL (transfert, traitement des OM)	1 274 058 €	1 296 213 €	1 376 165 €
• Collecte journaux, emballages, verre en point d'apport volontaire	117 687 €	121 578 €	115 756 €
• Collecte cartons des commerçants	22 075 €	22 639 €	23 638 €
• Collecte du verre en porte à porte	14 119 €	14 480 €	16 228 €
• Collecte + traitement des déchets verts en porte à porte	11 467 €	11 262 €	12 065 €
• Tri (journaux-magazines, emballages)	160 883 €	123 562 €	114 550 €
• Tri cartons	5 451 €	5 209 €	5 446 €
• Communication / sensibilisation tri	19 763 €	24 088 €	27 039 €
Total dépenses	2 673 153 €	2 692 743 €	2 648 172 €
Investissement			
Acquisition colonnes collecte sélective	0 €	26 101 €	0 €
Aménagement de dalles pour Points d'apport volontaire	25 165 €	0 €	0 €
Acquisition d'un véhicule		13 712 €	0 €
Total dépenses	25 165 €	39 813 €	0 €

En fonctionnement

Les dépenses relatives à la collecte ont diminué de 1,6% par rapport à l'an passé.

- ⇒ Augmentation des dépenses liées au **SOMEL**, en conséquence de l'actualisation des prix de l'incinération et du transport des déchets et de l'augmentation de la TGAP,
- ⇒ Diminution de la **location maintenance des bacs** de plus de 50% en conséquence du renouvellement du marché en bacs d'occasion,
- ⇒ Diminution de la dépense relative au **tri** (à nuancer car l'année 2012 n'est pas représentative, elle comptabilise 11 mois de fonctionnement),
- ⇒ Les dépenses de **communication** (édition de documents de sensibilisation, distribution, déplacements ...) sont en augmentation cette année.

En investissement

Aucun investissement engagé en 2012.

1.2 - La Structure des Recettes et leur Evolution

RECETTES COLLECTES	2010	2011	2012
Fonctionnement			
Collecte sélective			
ECO EMBALLAGES (aide à la collecte sélective)	161 922 €	266 967€	284 603€
ECO EMBALLAGES (aide à l'optimisation)	17 935 €	0 €	0 €
ECO FOLIO (aide à la collecte des imprimés)	23 254 €	36 431 €	37 260 €
valorisation verre	21 984 €	29 861 €	19 025 €
valorisation journaux-magazines	27 293 €	46 758 €	42 294 €
valorisation emballages ménagers	41 063 €	62 900 €	78 057 €
valorisation cartons commerçants	5 079 €	7 813 €	5 873 €
Communication Eco Emballages	16 741 €	-	-
Remboursement SOMEL	31 455 €	35 488 €	37 842 €
Régie de vente des sacs de déchets verts	1 605 €	1 650 €	1 670 €
Total recettes	348 331 €	487 868 €	506 570 €
Investissement			
Eco-Emballages	0 €	0 €	0 €
Ademe	0 €	0 €	0 €
Conseil Général	0 €	0 €	0 €
Total recettes	0 €	0 €	0 €

⇒ **Augmentation des recettes liées à la collecte des déchets par rapport à l'année précédente.**

A noter : Les recettes de communication sont désormais directement versées avec le **soutien Eco-Emballages** depuis la signature du barème E. Les versements sont proportionnels aux tonnes triées et recyclées mais ne le sont plus par rapport aux dépenses réelles.

Les recettes d'**ECO-EMBALLAGES** ont augmenté cette année de 7% (car meilleure qualité du tri et baisse des refus).

Les objectifs de valorisation étant de plus en plus stricts, nous ne devons pas relâcher nos efforts en matière de tri. Nous devons renforcer notre communication, pour diminuer encore les refus de tri et motiver les habitants à mieux trier si nous souhaitons conserver ce niveau d'aide.

Les **recettes d'ECOFOLIO** pour le subventionnement de la collecte des journaux sont stables.

Les **recettes issues du rachat de nos matériaux**, ont également progressé cette année pour certaines matières uniquement. Celles-ci sont très fluctuantes car elles dépendent d'une part des tonnages collectés et d'autre part des prix des matières.

Cette année encore, le SICTOM a reçu un **versement exceptionnel du SOMEL**, en conséquence du trop-perçu sur la prestation de traitement des ordures ménagères de l'année 2011 (suite à la diminution du tonnage des ordures ménagères incinérées).

⇒ **Aucune subvention** n'a été perçue en 2012 pour l'investissement en matière de collecte.

2. Le service des déchetteries

2.1 - La Structure des Dépenses et leur Evolution

DEPENSES DECHETTERIES	2010	2011	2012
Fonctionnement			
Déchetterie de Thiron Gardais			
Personnel	15 929 €	16 531 €	17 340 €
Frais divers (eau, électricité ...etc)	1 523 €	2 612 €	2 543 €
Collecte et traitement des déchets	83 357 €	83 503 €	95 739 €
Déchetterie de Charbonnières			
Personnel	20 786 €	16 885 €	16 235 €
Frais divers (eau, électricité ...etc)	1 369 €	1 867 €	1 937 €
Collecte et traitement des déchets	67 188 €	73 747 €	74 666 €
Déchetterie de Nogent-le-Rotrou			
Personnel	62 354 €	62 249 €	63 967 €
Frais divers (eau, électricité ...etc)	3 160 €	3 712 €	6 118 €
Collecte et traitement des déchets	172 194 €	173 670 €	194 101 €
Déchetterie du Theil sur Huisne			
Personnel	13 883 €	26 875 €	25 616 €
Frais divers (eau, électricité ...etc)	924 €	2 231 €	2 380 €
Collecte et traitement des déchets	64 833 €	73 955 €	77 664 €
Total dépenses	507 500 €	537 837 €	578 306 €
Investissement			
Aménagement déchetterie du Theil	0 €	0 €	0 €
Aménagement déchetterie de Nogent-le-Rotrou	0 €	0 €	0 €
Acquisition matériel déchetterie de Nogent le Rotrou	0 €	0 €	0 €
Acquisition matériel déchetterie de Charbonnières	5 196 €	729 €	0 €
Acquisition matériel déchetterie du Theil	0 €	0 €	5 720 €
Acquisition matériel déchetterie de Thiron Gardais	5 196 €	0 €	0 €
Total dépenses	10 392 €	729 €	5 720 €

En fonctionnement

⇒ **Augmentation des frais de fonctionnement de 7,5% par rapport à l'année précédente.**

⇒ Augmentation des coûts de collecte et de traitement en conséquence de l'actualisation des prix des marchés. Néanmoins, cette observation doit être nuancée car l'année 2012 n'est pas représentative, elle comptabilise 13 mois de fonctionnement (dû à un décalage de paiement).

En investissement

⇒ La dépense correspond à l'acquisition d'une armoire à déchets toxiques pour la déchetterie du Theil sur Huisne.

2.2 - La Structure des Recettes et leur Evolution

RECETTES DECHETTERIES	2010	2011	2012
Fonctionnement			
Recettes dépôts des professionnels	9 935 €	7 516 €	11 483 €
Rachat de la ferraille	6 148 €	6 393 €	4 906 €
OCAD3E (aide à la collecte des D3E)	13 509 €	15 945 €	15 800 €
Total recettes	23 444 €	29 854 €	32 189 €
Investissement			
Ademe	0 €	0 €	0 €
Conseil Général 61 (déchetterie du Theil)	815 €	0 €	0 €
Conseil Général 28	0 €	0 €	0 €
Total recettes	815 €	0 €	0 €

⇒ Légère **augmentation des recettes** issues des déchetteries, essentiellement due à l'augmentation de la régie des dépôts des artisans.

⇒ **Aucune subvention** n'a été perçue cette année.

3. Le service Prévention

3.1 - La Structure des Dépenses et leur Evolution

DEPENSES DE PREVENTION	2010	2011	2012
Fonctionnement			
Compostage Individuel			
Achat de composteurs	7 434 €	98 713 €	20 550 €
Communication compostage	2 562 €	5 744 €	4 996 €
Stop pub	357 €	285 €	401 €
Programme local de prévention			36 356 €
Total dépenses	10 353 €	104 742 €	62 303 €

Les dépenses relatives au compostage pour l'année 2012 correspondent à l'équipement des communes de la phase 4.

Les dépenses du programme local de prévention correspondent au salaire de notre chargée de mission, à la caractérisation des OM et aux dépenses relatives aux différentes actions entreprises en 2012.

3.2 - La Structure des Recettes et leur Evolution

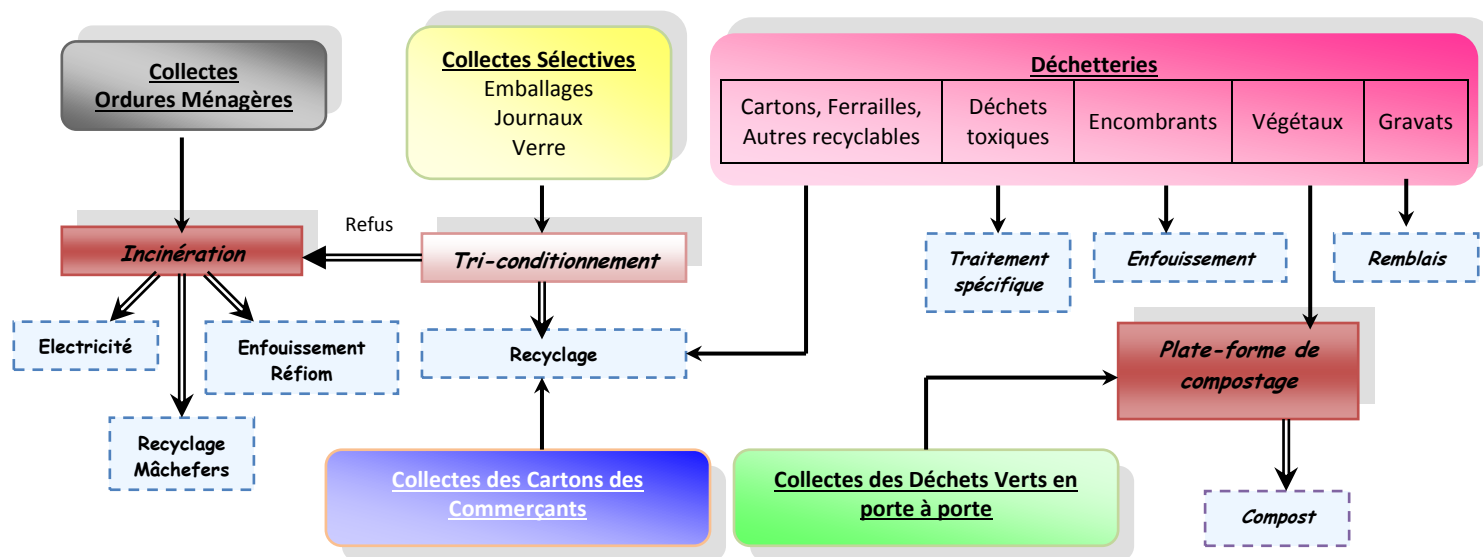
RECETTES PREVENTION	2010	2011	2012
Fonctionnement			
Compostage individuel			
Subventions Conseil Général 61	1 140 €		
Subventions ADEME Basse Normandie		4 620 €	
Subventions Conseil Général 28		14 223 €	5 832 €
Subventions ADEME Centre			17 629 €
Régie « vente de composteurs »	1 085 €	13 840 €	6 611 €
Programme local de prévention			
Subventions ADEME centre			25 425 €
Total recettes	2 225 €	32 683 €	55 497 €

Ont été perçues en 2012 :

- les acomptes des aides du Conseil Général 28 et de l'ADEME pour les phases 3 et 4 du compostage individuel (les soldes de ces subventions seront perçus en 2013)
- un acompte de 50% de l'ADEME pour la 1^{ère} année du PLP.

4^{ème} PARTIE : SYNTHÈSE

A. LE SERVICE



B. LES TONNAGES COLLECTÉS

Population de référence INSEE 2009 : 35 850 habitants

Tonnages collectés	2010	2011	2012
Collecte ordures ménagères	10 217 t	10 001 t	9 519 t
Collecte sélective	2 326 t	2 264 t	2 328 t
Collecte DV PàP	15 t	25 t	18 t
Collecte en déchetteries	8 207 t	8 804 t	8 874 t
TOTAL	20 765 t	21 094 t	20 739 t
Production par habitant	579,22 kg/hab	588,40 kg/hab	578,49 kg/hab

La production annuelle de déchets du SICTOM en 2012 est de **578,49 kg / hab.**
Soit une diminution de 1,7% par rapport à l'année précédente

Pour Info :

- Production moyenne de déchets en Eure et Loir = 639,1 kg/hab/an en 2011
(ref : L'observatoire départemental des déchets – Conseil Général 28)
- Production moyenne de déchets nationale = 588 kg/hab/an en 2009
(ref : enquête ADEME résultats 2009)

Tonnages collectés	SICTOM 2012	Moyenne Départementale CG 28 - 2011	Enquête nationale ADEME - 2009
Collecte ordures ménagères	265,52 kg / hab	270,70 kg / hab	299 kg / hab
Collecte sélective	64,94 kg / hab	72,00 kg / hab	75 kg / hab
Collecte en déchetteries	247,53 kg / hab	264,50 kg/hab	184 kg / hab

C. LES COÛTS

COMPTE ADMINISTRATIF

DEPENSES TOTALES DE FONCTIONNEMENT – en € TTC	2009	2010	2011	2012
Dépenses courantes	38 138 €	49 922 €	161 943 €*	87 360 €
Prestations de services (collectes, traitement ...)	3 055 678 €	3 046 876 €	3 073 902 €	3 076 836 €
Charges de personnels	210 937 €	201 746€	218 693 €	249 645 €
Intérêts des emprunts	31 418 €	21 958 €	19 473 €	16 931 €
Amortissements des immobilisations	80 626 €	79 827 €	65 412 €	63 318 €
Assurances et taxes	1 970 €	2 258 €	3 005 €	3 280 €
TOTAL	3 418 767 €	3 402 587 €	3 542 428 €	3 497 370 €
Coût à la tonne de déchets	158,74 €/tonne	163,86 €/tonne	167,94 €/tonne	168,64 €/tonne

*Dont achat de composteurs pour 98 713 € d'où l'augmentation importante des dépenses courantes

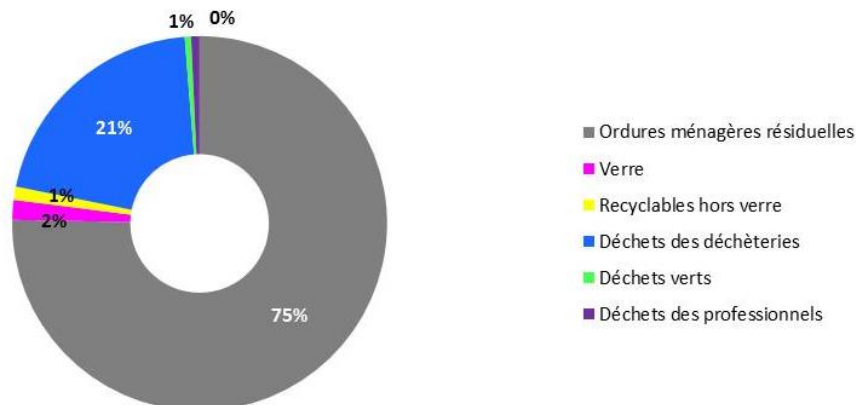
Le Coût total de gestion des déchets ménagers est de **168,64 € / tonne** soit 97,56 € / hab.

Ce coût est calculé or déduction des subventions et autres recettes.

(Pour rappel, le prélèvement de la TEOM en 2012 sur le SICTOM de Nogent-le-Rotrou s'élève à 88,00 € / hab, en Eure et Loir la moyenne est de 102,00 € / hab)

On constate une diminution des dépenses totales de 1,27 % et une augmentation du coût à la tonne par rapport à l'année précédente de +0,42%.

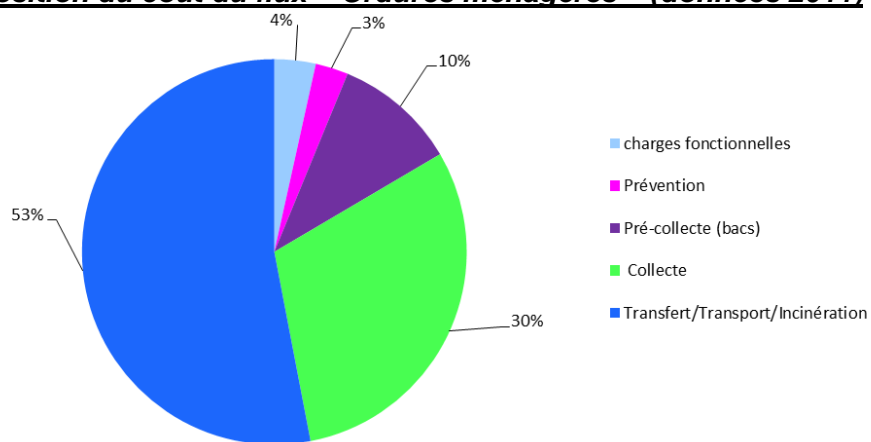
⇒ Part relative du coût* du service par flux de déchets (données 2011)



Les Ordures Ménagères et les Déchetteries représentent 96% du coût du service d'élimination des déchets *

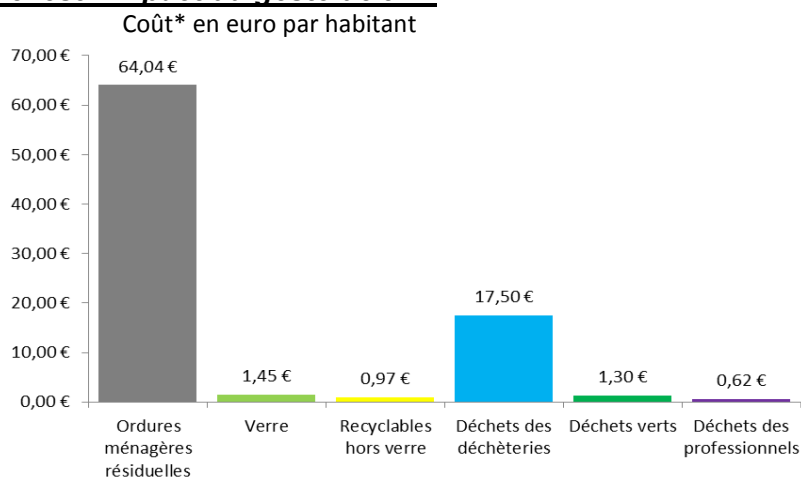
* Coût aidé TTC : ensemble des charges après déduction des recettes liées aux ventes de matériaux, soutiens, et subventions.

⇒ **Décomposition du coût du flux « Ordures ménagères » (données 2011)**



Le flux « ordures ménagères » représente **75% des dépenses** du SICTOM.
 La décomposition indique que la dépense relative au transfert/transport/traitement (participation au SOMEL) représente 53% de la dépense totale pour ce flux alors que la collecte ne représente que 30% du total.

⇒ **Quel est l'impact du geste de tri ?**

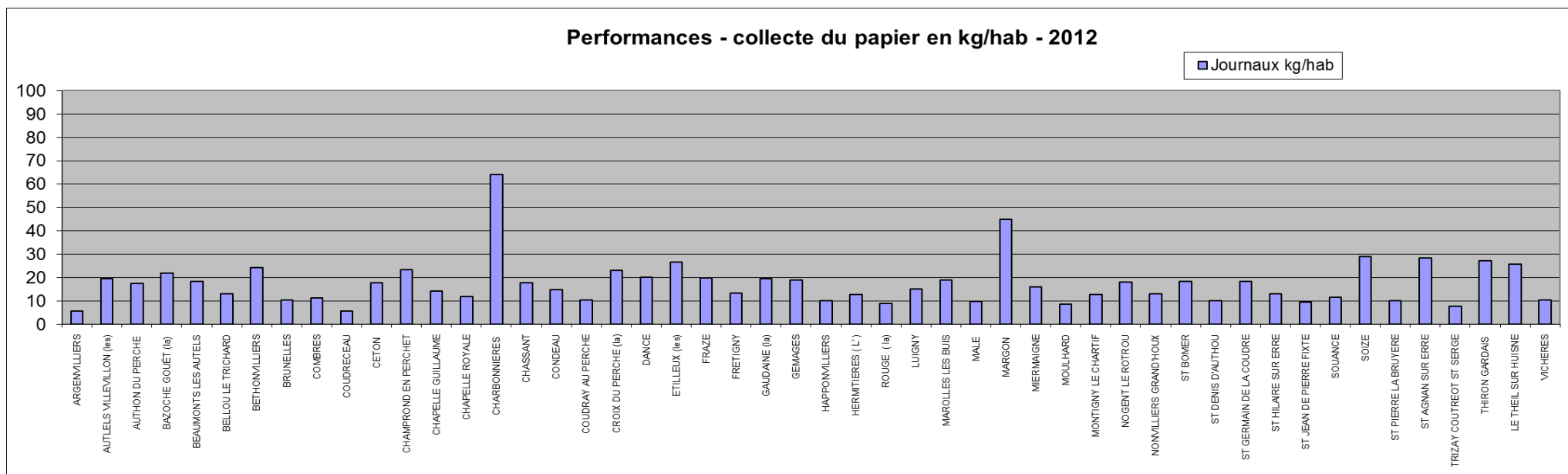
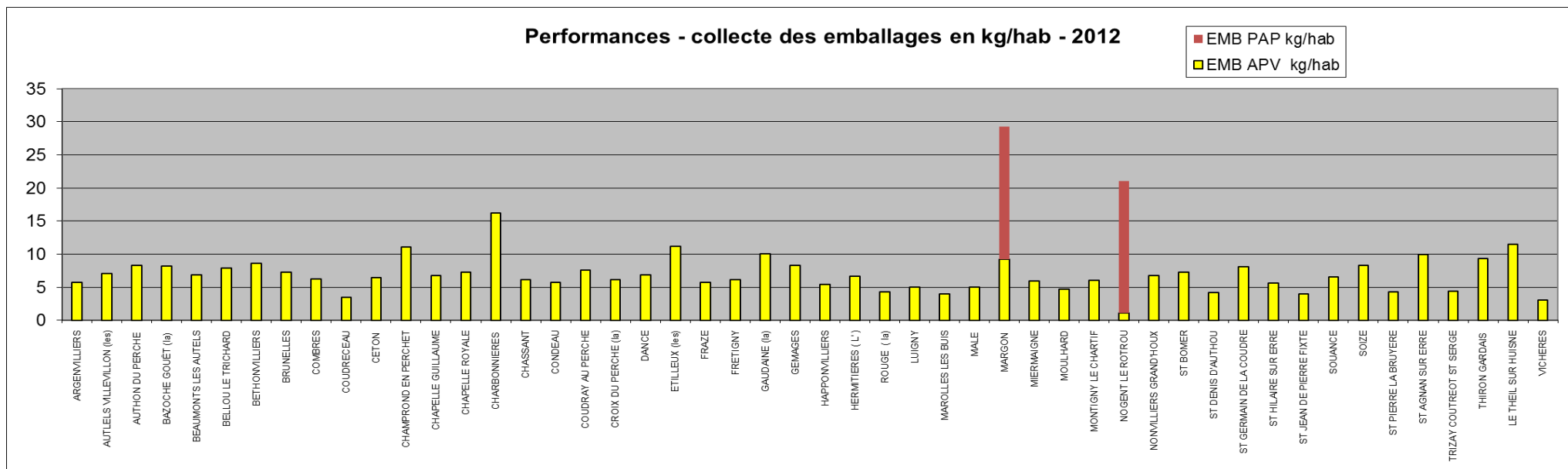


* **Coût aidé TTC** : ensemble des charges après déduction des recettes liées aux ventes de matériaux, soutiens, et subventions.

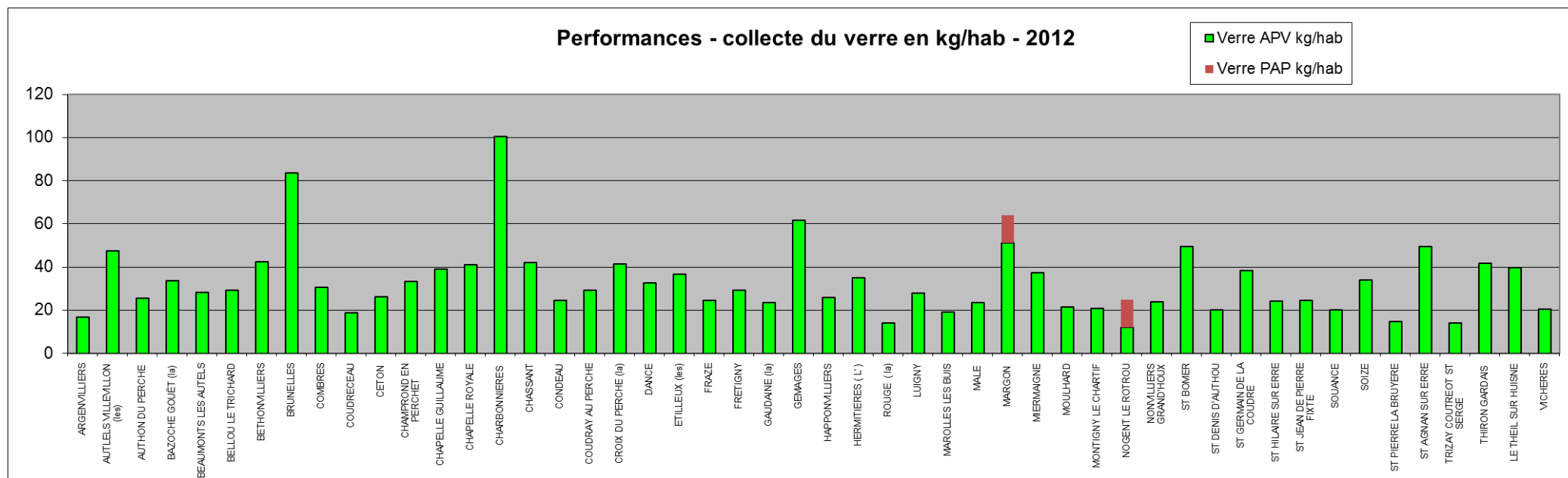
Les OM coûtent **64,04€/hab** alors que la collecte sélective (verre, emballages et journaux) ne coûte que 2,42€ / hab et les déchetteries 17,50€/hab.

<u>ANNEXES</u>

1. Performance par commune de la collecte sélective des emballages ménagers
2. Performance par commune de la collecte sélective des journaux magazines
3. Performance par commune de la collecte sélective des verres



Attention : pour les communes de Charbonnières, Thiron Gardais, le Theil sur Huisne et Nogent le Rotrou sont inclus les tonnages collectés en déchetteries qui peuvent englober des gisements de communes voisines



Attention : pour les communes de Charbonnières, Thiron Gardais, le Theil sur Huisne et Nogent le Rotrou sont inclus les tonnages collectés en déchetteries qui peuvent englober des gisements de communes voisines.

GLOSSAIRE

CET : Centre d'enfouissement technique
CDC : Communauté de Communes
DASRI : Déchets d'activité de soins à risques infectieux
DDM : Déchets dangereux des ménages
DDS : Déchets diffus spécifiques
DEA : déchets d'éléments d'ameublement
DEEE ou D3E : Déchets d'équipements électriques et électroniques
DIB : Déchets industriels Banals
DMS : Déchets ménagers spéciaux
DTQD : Déchets toxiques en quantités dispersées
DV : Déchets verts
ELA : Emballages recevant du liquide alimentaire (Briques)
EMR : Emballages ménagers recyclables
EPCI : Etablissement public de coopération intercommunale
ICPE : Installation classée pour la protection de l'environnement
OM : Ordures ménagères
PAP : Porte à porte
PAV : Point d'apport volontaire
PEDMA : Plan d'élimination des déchets ménagers et assimilés
PEHD : Polyéthylène haute densité
PET : Polyéthylène téréphthalate
PLP : Programme local de prévention
REFIOM : Résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères
REP : Responsabilité élargie du producteur
SDIS : Service départemental d'incendie et de secours
SOMEL : Syndicat des ordures ménagères d'Eure et Loir
TEOM : Taxe d'enlèvement des ordures ménagères
TGAP : Taxe générale sur les activités polluantes